

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019**

Affiché le 4/03/2019

INFORMATION

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 (DOB)

Le document servant de support au Débat d'Orientation Budgétaire a été remis à l'ensemble des élus.

Le Conseil Municipal :

↪ prend acte de cette communication.

Fouesnant, le 27 février 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-20190226INFO-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019
INFORMATION N° 1

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 (DOB)

Rapporteur : Monsieur le Maire

La présente note de présentation a été établie conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le DOB est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales et a pour objectif d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité. La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982).

Il vise à :

- discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), en son article 107, complète les dispositions relatives au DOB. Toutefois, sous réserve d'être publié et transmis au représentant de l'Etat, le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication, reste à la libre appréciation des collectivités territoriales.

L'application combinée des dispositions ci-dessus et de notre règlement intérieur implique que ce débat ait lieu au maximum deux mois et, au minimum, 15 jours avant le vote du budget. Le projet de budget pour 2019 sera, par conséquent, soumis au vote de l'assemblée communale dans les prochaines semaines et, en tout état de cause, après le 12 mars et avant le 25 avril prochains ; la date retenue pour cette séance est fixée au 26 mars 2019.

Conformément aux termes de la loi, les éléments de synthèse relatifs à l'exercice 2018 font désormais, conformément à la loi, l'objet d'une note de présentation jointe au compte administratif correspondant. Ainsi, sauf exception, les résultats de l'année passée ne feront pas l'objet de commentaires supplémentaires dans le présent rapport.

Au mois de décembre dernier, comme chaque année, nous avons eu connaissance des chiffres de la population légale communale au 1^{er} janvier 2019. Celle-ci s'établit à 9 957 habitants dont 9 520 pour la population municipale et 437 pour la population comptée à part.

Selon les termes même de l'INSEE, il s'agit des « *populations légales au 1^{er} janvier 2016 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019* ». L'INSEE indique que « *depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer, pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1^{er} janvier 2019 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées, soit le 1^{er} janvier 2016* ».

Ainsi, les chiffres relayés par les médias au début de chaque année, ne sont que le résultat d'une méthode statistique destinée à attribuer, de manière aussi homogène que possible, une population à chaque commune de France au premier janvier de chaque année. Seul le résultat du décompte organisé tous les 5 ans prévaut.

Néanmoins ces chiffres doivent être regardés avec précautions car la méthode de l'INSEE s'effectue, pour les populations légales 2016, valables pour l'année 2019, en calculant par extrapolation la population des ménages 2015 sur la base de l'évolution de la TH entre 2015 et 2016 que multiplie un coefficient de décohabitation. Ces données ne sont donc pas ajustées à la réalité de 2018 et encore moins à celle de l'année 2019. Cela sans oublier de mentionner que la population au sens DGF est constituée par la population totale au sens Insee majorée d'un habitant par résidence secondaire. Il est reconnu que l'existence de résidences secondaires pèse sur la charge de la commune.

Par ailleurs, les chiffres fournis par le service de traitement des déchets de la CCPF montrent quant à eux clairement une augmentation des demandes de mise à disposition de bacs sur la période 2015 à 2018, preuve d'une augmentation de notre population et non l'inverse. En effet, 145 bacs individuels représentant un chiffre total de 420 personnes ont été déposés durant ces quatre années et 75 badges représentant 47 personnes ont été attribués.

Pour mémoire, à Fouesnant, le recensement général de la population a été organisé en janvier et février 2015. Le résultat de ce décompte fixait à 10 141 le chiffre de notre population, soit 9 687 habitants pour la population municipale et 454 pour la population comptée à part.

1. Les faits marquants de l'exercice 2018

1.1. Les différents contextes

1.1.1. Le contexte international et européen

Forte de la dynamique américaine soutenue par une politique fiscale, la croissance mondiale en 2018 s'est maintenue alors même que l'heure était au ralentissement tant en zone euro mais aussi, et plus nettement qu'anticipé, au Japon, en Chine, et dans la plupart des pays émergents. L'année 2019 sera plus compliquée et une stabilisation de la croissance mondiale autour de 3,5% devrait être observée.

En zone euro, la croissance s'est sensiblement essouffée depuis le début de l'année 2018, dans un premier temps par simple correction d'un rythme exceptionnel sur l'année 2017, puis par une accumulation de facteurs temporaires spécifiques affectant tour à tour les grandes économies de la zone, dans un contexte de tensions commerciales exacerbées. L'année 2019 devrait rester sur une tendance de croissance un peu plus modeste, restant toutefois largement supérieure au potentiel.

En 2017, la croissance mondiale du PIB (Produit Intérieur Brut) a atteint 3,7% contre 3,2% en 2016. Cette croissance s'explique depuis 2016 par le rebond de la production industrielle, la hausse constante de la consommation, des investissements et des échanges commerciaux.

Pour 2018, l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) affiche le chiffre de 3,7% contre les 3,9% annoncés par le FMI (Fonds Monétaire International) en mettant en avant le regain des tensions commerciales, les risques politiques accrus et le retour des risques financiers, 10 ans après la crise.

Toujours selon l'OCDE, la zone Euro connaîtrait seulement une hausse de 1,9% en 2019 contre 2% en 2018 et 2,4% en 2017.

L'année 2019 sera marquée par un contexte géopolitique fragile et une accumulation des risques et des tensions. En effet, l'évolution de l'Union Européenne en cas de Brexit sans accord et des élections européennes sur fond de montée du populisme, la guerre commerciale sino-américaine et enfin l'importante capacité chinoise à tenir son rang dans l'économie mondiale seront autant de facteurs qui marqueront cette année 2019 et auront des conséquences importantes sur le contexte économique mondial.

Par ailleurs, l'accroissement des inégalités, qui est un des éléments majeurs de la fragmentation des sociétés, laisse apparaître une grande incertitude quant à la survie de l'Union Européenne telle que nous la connaissons aujourd'hui. La crise de 2008, qui a généré et amplifié le sentiment d'injustice chez ceux qui ont essuyé tous les débordements qu'elle a causé, provoque aujourd'hui un effet de dislocation de l'unité nationale, un délitement sociétal profond provoquant désenchantement et méfiance à l'égard des dirigeants économiques et politiques de notre pays. La crise des Gilets Jaunes en France depuis la fin de l'année 2018 illustre parfaitement ce sentiment.

Le dérèglement climatique va également avoir pour conséquence d'affecter de plus en plus le commerce et l'économie, notamment les entreprises qui ont des investissements et des chaînes d'approvisionnement à l'étranger.

Les effets du réchauffement climatique affecteront en premier lieu les populations vulnérables et entraîneront de graves conséquences sanitaires pour les infrastructures. Les changements climatiques réduiront les quantités d'eau disponibles, modifieront le tracé des côtes et augmenteront les coûts de production dans des secteurs tels que l'agriculture ou la production d'énergie.

Les activités humaines qui sont la cause principale du réchauffement climatique doivent faire l'objet de décisions à prendre aujourd'hui pour éviter les risques futurs. Par ailleurs, le déplacement des populations dû aux changements climatiques est déjà une réalité et prendra de l'ampleur dans les années à venir.

1.1.2. Le contexte national

Dans un contexte international qui reste incertain et marqué par les tensions protectionnistes, l'activité économique dans la zone euro montre des signes d'essoufflement. Elle croîtrait d'environ 0,3 % par trimestre d'ici la mi-2019.

D'après l'INSEE, au quatrième trimestre 2018, l'économie française n'a progressé que de 0,2 %. Elle devrait se redresser en début d'année 2019 (+0,4 % de croissance au premier trimestre puis +0,3 % au deuxième), portée par la demande intérieure et notamment la consommation des ménages.

En 2018, la consommation des ménages a continué de progresser et profite à des secteurs tels que l'automobile, le commerce de détail et la consommation. L'investissement des entreprises a alors suivi cette tendance, et donc s'est traduite par une augmentation de la dette des entreprises puisque l'investissement est alimenté par des emprunts.

Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2018 (estimations)	2019 (prévisions)
Taux de croissance du PIB	1.6 %	1.5 %
Taux d'inflation	1.9 %	1.2 %
Taux de chômage	8.8 %	8.8 %

(Source INSEE, Décembre 2018)

Au-delà des aspects économiques, la France traverse une crise douloureuse avec les Gilets Jaunes depuis novembre 2018. A l'origine contre la hausse des carburants et le manque de pouvoir d'achat, la crise reflète en réalité un profond mécontentement social.

Le projet de loi de finances pour 2019 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,7% pour l'année 2019 et prévoit de ramener le déficit public à 3,2% du PIB (le texte initial prévoyait 2,8%) en tenant compte de l'effet de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement de cotisations patronales. Le projet de loi prévoit de ramener à 54% en 2019 le poids de la dépense publique contre 54,6% en 2018. Le taux de prélèvement obligatoire sera ramené à 44,2% contre 45% en 2018. En 2019, le déficit budgétaire devrait atteindre 98,7 milliards d'euros.

Les élections Européennes auront lieu le dimanche 26 mai prochain. Premier scrutin dans l'hexagone depuis la Présidentielle et les Législatives de 2017, les élections Européennes auront valeur de test pour la démocratie en élisant les 79 députés qui représenteront la France en Europe.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 n'a pas conduit pour les collectivités. En attendant la refonte de la fiscalité locale, les concours financiers de l'État aux collectivités sont maintenus, la deuxième étape de suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages est enclenchée et l'objectif de hausse contenue des dépenses (à 1,2 %) est réaffirmé.

Les grandes lignes de la loi de finances 2019, publiée le 30 décembre 2018

- Augmentation du pouvoir d'achat (plus de 6 milliards d'euros) : suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, réduction des cotisations chômage et maladie, exonération des heures supplémentaires de cotisations sociales à compter de septembre 2019 ;
- Emploi : 2,5 milliards d'euros seront investis pour traiter en profondeur les causes du chômage (le taux de chômeurs tourne autour de 9% en 2018) ; les entreprises bénéficieront de la transformation du CICE en allégements pérennes de charges, de la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, et d'une fiscalité simplifiée par la suppression d'une vingtaine de petites taxes ;
- Protection : revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation adultes handicapés, révision à la hausse des moyens alloués aux armées, à la justice et à l'intérieur ;
- Avenir : un effort budgétaire important sera porté sur l'éducation (860 millions d'euros d'augmentation du budget, malgré la suppression programmée de 1.800 postes), la recherche, la transition écologique et à travers le « Grand plan d'investissement » du Gouvernement ; la transformation en profondeur de l'action publique s'accélèrera en 2019 avec la réforme de l'audiovisuel public, un nouveau service public de l'emploi, la revue à la baisse des effectifs de l'État et de ses opérateurs (objectif de 50 000 suppressions d'emplois d'ici 2022), ainsi qu'un rééquilibrage de la présence française à l'étranger en fonction des priorités géostratégiques.
- Prévisions : un taux prévisionnel d'inflation de 1.3%, une prévision de croissance de 1.5%, une remontée des taux d'intérêts

Il est à noter que pour la première fois depuis 2001, la sécurité sociale présenterait en 2019 un budget excédentaire (700 millions d'euros).

Les concours financiers de l'Etat devraient rester stables en 2019.

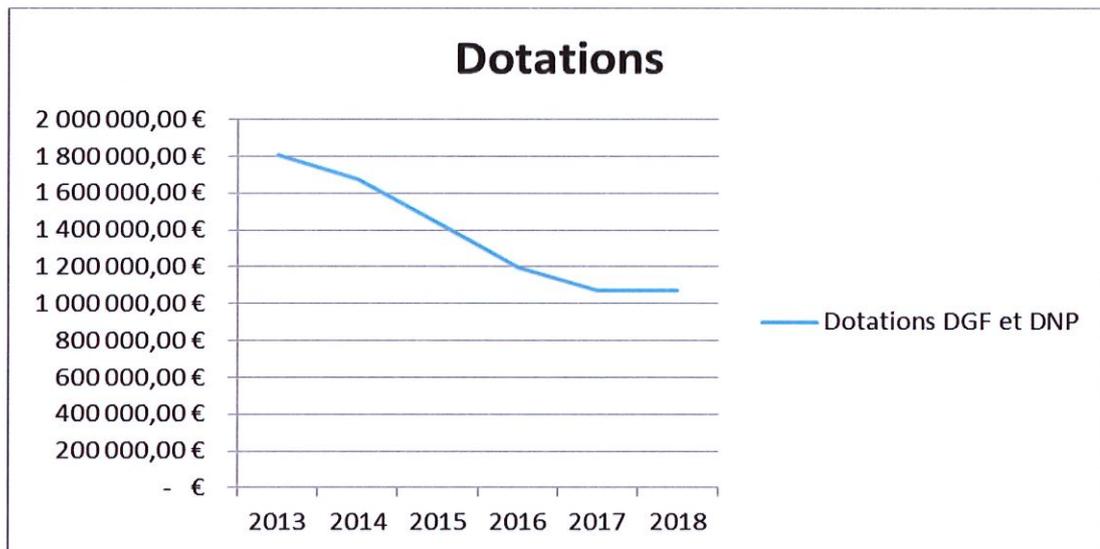
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est fixée à 27 milliards en 2019, soit à l'identique de 2018.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) atteint ainsi plus d'1 milliard d'euros, la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) 570 millions d'euros. Le gouvernement envisage une hausse du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) d'environ 37 millions d'euros », « sous l'effet de la reprise de l'investissement local.

1.1.4. Le contexte local

Entre 2010 et 2017, les dotations versées par l'Etat à la ville ont baissé de 1 037 111 € (hors pris en compte de l'inflation) soit 44.10 % de baisse de dotations. La baisse cumulée sur la période 2013 – 2017, pour la DGF et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) a entraîné une perte de plus de 1,9 million d'euros.

Sur la période de contribution au redressement des finances publiques depuis 2014, les dotations ont baissé de 864 959 € (également hors prise en compte de l'inflation), ce qui porte à 37.01% de diminution de dotations.



Malgré ce contexte peu favorable pour les collectivités, la ville a su faire face à ces réductions drastiques et a montré sa capacité à maîtriser ses charges tout en maintenant un niveau très qualitatif dans les services qu'elle apporte à ses habitants.

Le dynamisme des bases a également favorisé cette situation. Les charges sont maîtrisées sans entraîner de diminution du service rendu et, au contraire, ont favorisé une prise de conscience collective sur la nécessité de travailler autrement. Le niveau des investissements portés par la ville en est la preuve depuis le début du mandat.

La ville, à travers les nombreux projets d'aménagement et d'équipement, continue de renforcer son attractivité, sa dynamique et la qualité des prestations.

La commune a su s'adapter aux contraintes, notamment financières, qui pesaient sur elle et ce, en maintenant une capacité d'investissement qui lui permet de continuer à se développer tout en gardant la maîtrise de la dette, qui est contenue et sécurisée.

L'excédent constaté permettra cependant d'offrir une possibilité d'investissement nécessaire au développement de projets de notre ville, qui a su évoluer malgré les contraintes évoquées ci-dessus et faire preuve d'une capacité d'adaptation pour laquelle nous ne pouvons que nous réjouir. Sans parler d'optimisme, il convient néanmoins d'afficher une certaine satisfaction et une sérénité au regard des résultats et des projets qui vont vous être présentés ci-après.

L'année 2018 a également été marquée par le déploiement des formations à destination des publics dans le but de réduire la fracture numérique. En effet, près de 500 personnes ont été accueillies à l'Archipel pour y suivre des temps d'accompagnement au numérique, outil quasi indispensable aujourd'hui pour un grand nombre de démarches quotidiennes. Ces

rencontres, dont l'objectif est de réduire les inégalités, continuer et s'adresseront particulièrement aux plus jeunes (16/25 ans) qui, contrairement aux idées reçues, peuvent être très en marge quant à l'utilisation de ce moyen de communication.

L'année 2018 a aussi été le début d'un changement dans l'ère dans la transition énergétique avec notamment les panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments communaux de Saint Nicolas. Cette volonté à réduire la consommation des énergies fossiles et tendre vers un nouveau système énergétique basé sur les ressources renouvelables fera parti des grands projets 2019. La commune souhaite développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments futurs et collaborera avec ENEDIS, sur l'île Saint Nicolas, en s'engageant dans un partenariat de transition écologique et énergétique. L'objectif fixé est d'atteindre 90 % d'énergie renouvelable, aussi appelée EnR, sur le réseau électrique de Saint-Nicolas-des-Glénan en 2019 puis les **100% en 2021**, et de ne plus utiliser de groupe électrogène, si ce n'est en ultime secours.

1.2. Le fonctionnement

1.2.1 Le transfert de compétences

Au 1^{er} janvier 2018, la compétence eau et assainissement a été transférée à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais conformément aux termes de la loi Nôtre.

Parallèlement, le Conseil communautaire a décidé, lors de sa séance du 26 octobre 2017, de modifier l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » en y ajoutant notamment le suivi et l'animation des programmes Natura 2000 et la gestion des espaces naturels. Aussi, conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, cette modification a entraîné le transfert des services chargés du suivi et de l'animation des programmes Natura 2000 et de la gestion des espaces naturels.

Ces transferts impliquent le transfert des services mais également des moyens financiers et techniques dédiés à ces compétences.

Pour la commune, ces transferts représentent une baisse en charge de personnel de l'ordre de 164 470 euros annuels.

	Résultat de clôture du fonctionnement	Résultat de clôture de l'investissement	Montant global transféré à la CCPF
Budget eau	310 589,58 €	140 399,43 €	450 989,01 €
Budget assainissement	492 847,25 €	4 579,99 €	497 427,24 €
Total	803 436,83 €	144 979,42 €	948 416,25 €

1.2.2 Maîtrise des charges d'exploitation

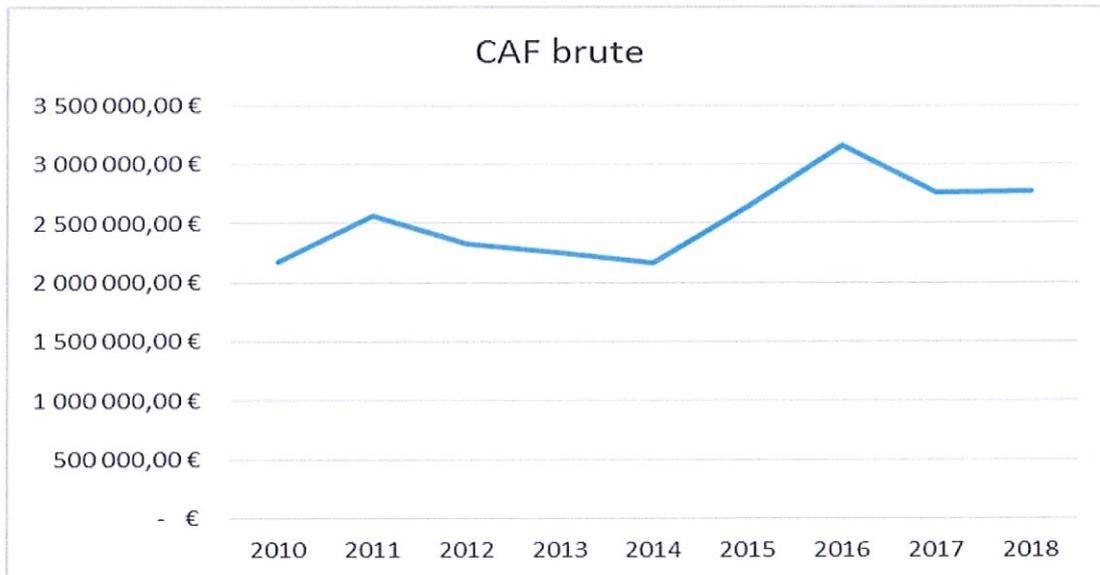
L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent permet à une collectivité de :

- faire face au remboursement de sa dette en capital,
- financer tout ou partie de ses investissements.

L'épargne brute est donc un outil de pilotage incontournable des budgets locaux puisqu'elle permet de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

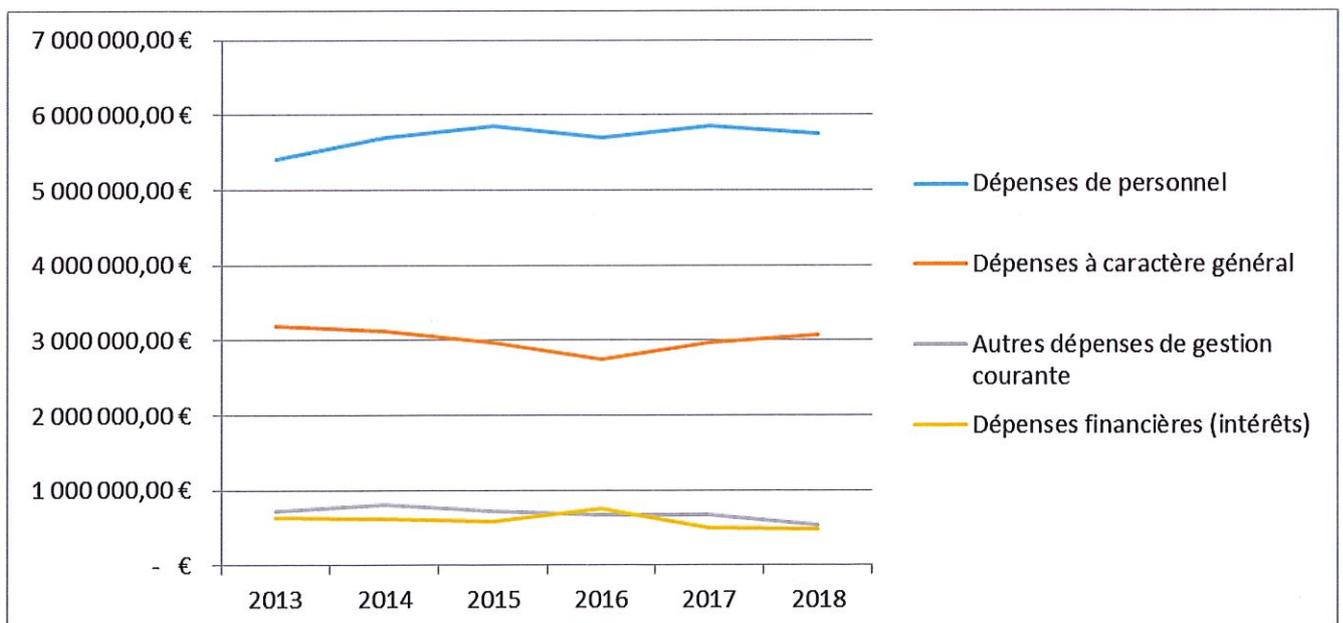
Pour 2018, la CAF brute atteint 2.7 millions d'euros et reste stable par rapport à 2017. Cette stabilité résulte de la bonne gestion par la collectivité de ses budgets.

Ainsi le graphique ci-dessous suivant montre bien le résultat des bons résultats 2017 et 2018.



La réorganisation des services, la veille permanente sur les budgets de fonctionnement et les efforts consentis par l'ensemble des agents pour travailler différemment portent ses fruits aujourd'hui sur l'ensemble du budget de fonctionnement.

Les charges de fonctionnement, dans leur ensemble sont stables. Les dépenses liées aux frais de personnel sont en baisse (130 K € corrigés à 60 K€ en fin d'exercice), les dépenses à caractère général en hausse (90 K €) liées à une facture de 37 K € du syndicat de l'Aulne et 40 K € concernant les cotisations au CNAS, les dépenses de gestion courante en baisse de 130 K € (70 K € inscrits pour le SDIS et imputés sur le 012 et les 40 K € de cotisations du CNAS) et les dépenses financières en baisse de près de 25 K €. Les budgets sont tenus et respectés et nous sommes sur un rythme de croisière maîtrisé.



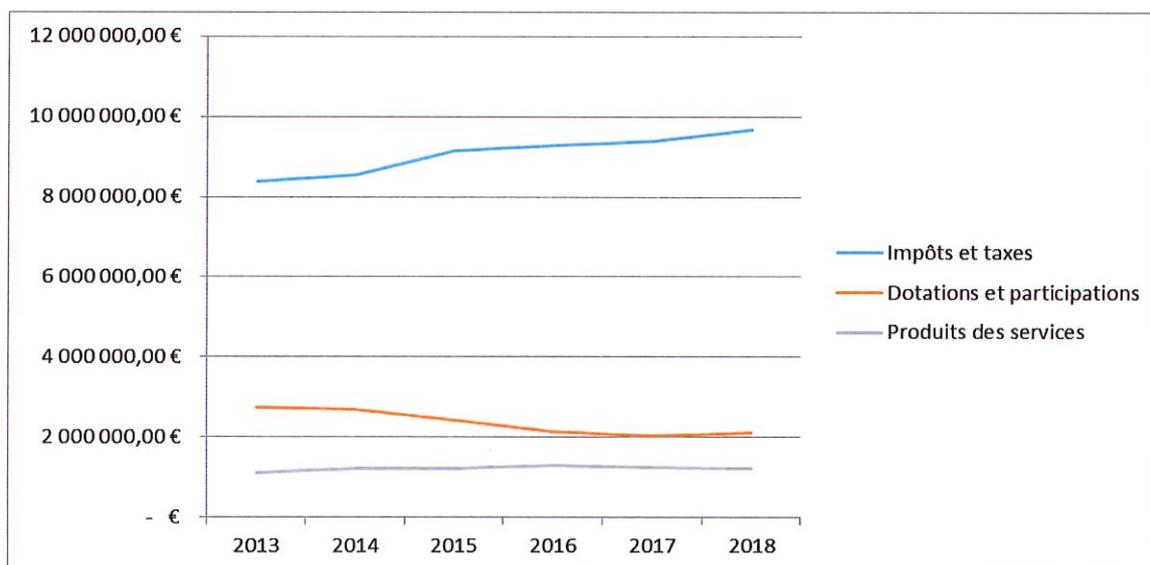
1.2.2. Optimisation des produits

Les trois chapitres 70 (produit des services), 73 (impôts et taxes) et 74 (dotations et participations) affichent un résultat global en hausse quant aux prévisions budgétaires, ce qui montre que la fréquentation des services, et les propositions qui y sont faites, correspondent aux attentes des usagers.

Le produit fiscal, qui n'a pas subi de hausse des taux, est en augmentation du fait de l'effet de la dynamique des bases fiscales et de leur revalorisation.

Les recettes du chapitre 70 sont en légère baisse du fait des refacturations de budget à budget en baisse, les refacturations pour l'eau et l'assainissement n'étant plus pris en compte après le transfert.

Toutefois, si l'on retire les montants liés à la refacturation de budget à budget, et que l'on ne prend en compte que les recettes liées à la fréquentation des services par les usagers (redevances des services), alors ces recettes sont en hausse par rapport à 2017, passant d'un montant de 992 650,18 € à 1 032 009,29 € (+ 3,96%).



Au terme de l'exercice 2018, un excédent pour la section de fonctionnement (sans le report des années antérieures) de 2 286 K € est constaté. Il sera repris dans le budget 2019 et servira, d'une part, à bien démarrer le fonctionnement et, d'autre part, à contribuer au financement des investissements qui sont envisagés.

1.3. L'investissement

1.3.1. Un programme ambitieux

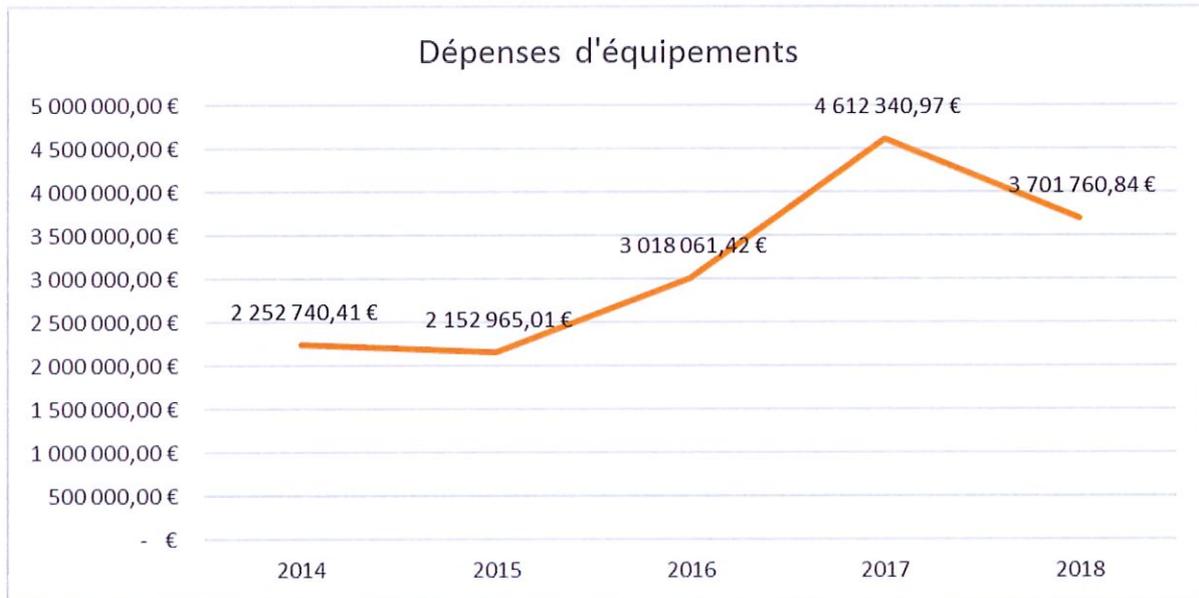
Le programme des investissements de l'exercice 2018 s'est élevé à **3,7 millions d'euros** pour lesquels il convient également d'ajouter les restes à réaliser pour un montant de 764 K €. Ce programme comprend, entre autres, la réalisation des toilettes sèches à Saint-Nicolas, l'aménagement autour des tennis et du club house de Kerlosquen à Beg-Meil, la réfection de la voirie (Résidence des Pins, vélo route de Moustierlin, parking de Hent Treuz, etc.), la réalisation d'une aire de jeux au jardin de la cale de Beg-Meil, l'acquisition de divers matériels aux services techniques (tracteur des espaces verts, broyeur, etc.), l'installation de sanitaires à Kerler, les aménagements autour de la capitainerie de Beg-Meil (travaux sur le bâtiment et installation de vidéosurveillance), etc.

Ces chiffres révèlent l'ambition et la volonté de poursuivre une politique d'équipement et de modernisation de la ville. Investir pour une commune est une obligation qui vise le plus souvent à satisfaire un besoin de la population dans des domaines où la rentabilité est en grande partie exclue et dont l'objectif est l'intérêt général. Mais l'investissement est aussi un générateur de force pour la collectivité, signe de bonne santé, d'efficacité et signe d'une volonté à aller de l'avant.

Vous trouverez ci-dessous quelques grandes lignes significatives des investissements 2018 :

• Toilettes sèches à Saint-Nicolas	1 069 263,36 €
• Programme de voirie.....	783 172,19 €
• Tennis de Kerlosquen	118 286,51 €
• Atelier municipal, services techniques	290 733,61 €
• Mairie	108 268,24 €
• Parc informatique et bureautique	92 640,81 €
• Archipel.....	88 653,88 €
• Mise en sécurité des bâtiments communaux.....	85 782,75 €
• Aire de jeux du jardin de la cale à Beg-Meil.....	83 604,95 €
• Mise en souterrain des réseaux.....	75 281,91 €
• Signalisation.....	73 572,85 €
• Sanitaires publics.....	71 707,18 €
• Terrains de loisirs Bréhoulou	68 681,39 €
• Travaux à la capitainerie.....	54 407,14 €

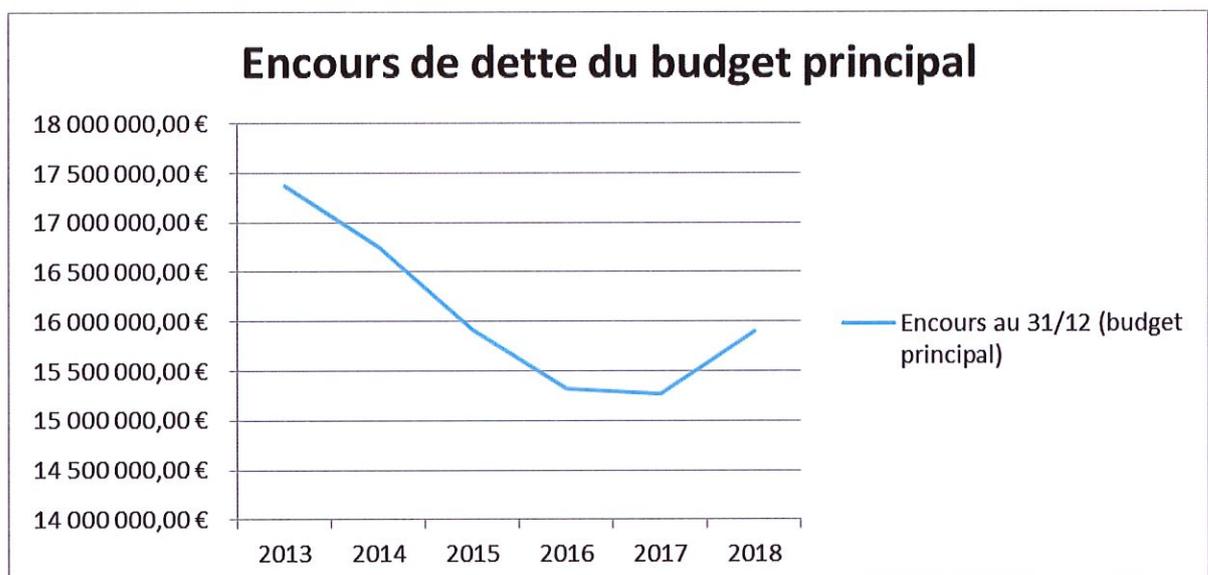
Le tableau ci-dessous indique les montants alloués à l'investissement en 2014.



1.3.2. Recours à l'emprunt

L'emprunt contracté en 2018 s'élève à 2,1 millions d'euros, dont court terme de 723 K € adossé aux actifs cessibles des terrains Parker de Beg Meil.

Il est ainsi nécessaire de prendre en compte l'encours de dette globale, mais également la dette à Moyen et Long Terme (MLT). Celle-ci est retraitée des emprunts court terme (emprunts Parker) qui seront remboursés grâce à la vente des terrains acquis par la commune. Ainsi, en termes d'emprunt moyen et long terme, l'encours de la dette est stable à environ 14,9 millions d'euros (17,3 M au 31/12/13).



3. La dette

Les éléments qui caractérisent la dette de l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes) sont annexés au présent rapport : états de la dette, typologie et récapitulatif des annuités prévisionnelles pour 2018.

Encours de la dette (K €)

	2014	2015	2016	2017	2018
Encours au 31/12	16 744	15 910	15 316	15 266	15 901
Épargne brute	2 076	2 523	2 981	2 760	2 766
Encours / épargne brute	8.1	6.3	5.1	5.5	5.7

Par ailleurs, les chiffres 2018 montrent un taux d'épargne brute de 20,13 %. Ce chiffre représente le pourcentage des recettes de fonctionnement pouvant être consacrées à l'investissement. Il est supérieur au taux moyen de 2016 qui était de 14,1 % (www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/brochures/ofgpl_2017_0.pdf).

L'épargne brute est stable par rapport à 2017. Cela démontre une continuité dans la gestion des dépenses et des recettes et dans la répartition entre le fonctionnement et l'investissement.

4. Les budgets annexes

4.1. Le service des ports

Le service des ports affiche un budget excédentaire tant en fonctionnement qu'en investissement pour l'année 2018. Cela s'explique notamment par la réduction des intérêts d'emprunt pour les charges de fonctionnement et par l'augmentation en recettes de fonctionnement de produits exceptionnels (dégrèvement de la CFE).

Un excédent est également dégagé en investissement et s'explique par une légère diminution des dépenses et un remboursement en capital moins élevé qu'en 2017.

Travaux et études réalisés en 2018 :

- installation de mouillages innovants (4 mouillages supplémentaires à Beg Meil),
- entretien récurrent du groupe électrogène, des éoliennes et du panneau solaire,
- révisions techniques pour la barge et le bateau,
- entretien annuel des mouillages,
- relocalisation des limites portuaires de Saint-Nicolas,
- étude sur l'extension de la ZMEL de Moustierlin.

Une convention de transfert de gestion a été signée entre la commune et l'Etat. L'arrêté a été pris pour délimiter les limites portuaires sur Saint-Nicolas des Glénan.

qui permettent de rompre la solitude en toute spontanéité sécurisante et apaisante. Ce 3^{ème} lieu se veut être un facilitateur social où l'on peut être soi-même sans jugement aucun. Le 3^{ème} lieu constitue l'espace public de demain que chacun s'appropriera sans peine. Le 3^{ème} lieu c'est l'espace où l'on résiste aux comportements individualistes en allant puiser naturellement dans les interactions avec les autres.

Recréer du lien social est un paramètre indispensable dans notre société actuelle et l'Archipel est l'espace naturel pour développer ce projet de 3^{ème} lieu puisqu'il est le carrefour qui permet aujourd'hui aux publics de se rencontrer, de se croiser, en toute liberté, avec la plus grande simplicité.

Une étude sera menée cette année sur les aménagements possibles à réaliser au sein du bâtiment, en réponse à ce besoin. Nous savons que l'Archipel, victime de son succès en termes de fréquentation, nécessitera, dans les années à venir, une réflexion quant à son évolution.

L'Archipel peut devenir demain, plus encore qu'aujourd'hui, le lieu du lien.

2.6. L'intercommunalité

Les compétences, eau, assainissement et espaces naturels ont été transférées à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais au 1^{er} janvier 2018. La Délégation de Service Public (DSP), pour les compétences eau et assainissement, qui liait la commune de Fouesnant et La Forêt-Fouesnant a expiré au 31 décembre 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 le groupe SAUR qui assure les opérations de distribution d'eau potable et d'assainissement pour le compte de 7 communes du Pays Fouesnantais (Saint-Evarzec, Bénodet, Pleuven, Clohars-Fouesnant, Gouesnac'h, La Forêt-Fouesnant et Fouesnant).

La CCPE va entreprendre la réalisation d'une voie vélo entre Saint-Evarzec et Fouesnant. La voie qui sera créée va s'étendre de l'entrée de ville de Fouesnant à l'entrée du bourg de Saint-Evarzec. Elle permettra de circuler en toute sécurité.

La CCPE accompagnera également la ville de Fouesnant dans la réalisation de l'aménagement de la route de Mestrézec. En effet, elle portera la maîtrise d'œuvre de cette réalisation et financera une partie des réalisations qui vont être faites en complément de la ville et du Conseil Départemental. Il s'agira d'améliorer la sécurité, d'aménager la chaussée avec la création d'une voie vélo et piétonne et de changer les conduites d'eau potable et d'assainissement.

D'autres projets de vélo route verront également le jour en 2019, le tronçon qui relie la pointe de Moustérlin à Kerler, le tronçon de Kerler à Saint Sébastien et enfin le tronçon qui part de Pen An Cap vers la digue de Penfoulic.

avec l'association des riverains « les oubliés de Mestré » en deux tranches. En parallèle de la circulation routière, une voie douce sera ouverte aux piétons et aux cycles afin de sécuriser au maximum les déplacements ;

- Tout comme pour le lotissement de Maner Ker Elo, le lotissement communal de Kérourgué fera l'objet d'une étude dans le courant de l'année. Les dernières acquisitions foncières sur ce site sont en cours et devraient aboutir prochainement. L'objectif est encore une fois de permettre à de jeunes ménages de venir s'installer dans un périmètre proche du centre-ville à proximité des écoles, des commerces et des services.
- Sur le secteur de Moustierlin, près du lotissement OPAC Quimper Cornouaille, la commune aurait l'opportunité d'acquérir un terrain d'une surface de plus de 11 000 m². Cette possible réserve foncière fera bien évidemment l'objet d'un débat au Conseil municipal et nécessitera, si la commune s'engage dans cet investissement, la création d'un budget annexe en cours d'année.

Au final, ces perspectives, s'inscrivent dans une enveloppe prévisionnelle de l'ordre de 6,2 millions d'euros de crédits nouveaux ; elles permettent d'envisager des aménagements dans les différents secteurs de la commune pour le bien-être des Fouesnantais et des personnes qui séjournent sur notre territoire. Nos choix d'investissement visent également à diminuer nos charges de fonctionnement et à faciliter le travail des collaborateurs municipaux en diminuant la pénibilité de leurs tâches (les trottoirs enrobés, autrefois stabilisés, illustrent parfaitement cette volonté).

2.5. Divers

L'Archipel entre dans sa 11^{ème} année de vie. Plus de 200 000 personnes fréquentent, chaque année, ce lieu devenu incontournable pour Fouesnant et ses habitants mais aussi, plus largement, le pays Fouesnantais. Régulièrement, de nouveaux habitants nous font savoir qu'ils ont choisi Fouesnant du fait de sa proposition culturelle. L'Archipel constitue donc en cela un point d'attractivité pour le territoire. Mais il participe aussi à son rayonnement.

Les visiteurs, spectateurs, lecteurs, musiciens et flâneurs y trouvent un lieu dans lequel il fait bon vivre et où chacun peut s'évader le temps d'un instant. Le public déambule et, de plus en plus, s'installe, laissant entrevoir de nouvelles demandes, de nouveaux besoins dans l'espace public. Les enfants et adolescents, les premiers, n'hésitent pas à se poser ici et là pour profiter, un instant, de leur temps disponible entre les cours de musique et/ou le retour à la maison, y faire leur devoir mais aussi tout simplement se retrouver entre eux.

Cette pratique correspond à un concept développé il y a quelques années dans les pays du Nord de l'Europe, et dénommé *3^{ème} lieu*, puisqu'il s'insère entre la sphère du foyer et la sphère professionnelle, dédié à la vie sociale de la communauté. C'est un lieu de rencontre, d'échange et de réunion informelle. Il s'agit d'un lieu neutre et favorable au tissage de liens entre les habitants, indépendamment de leurs origines sociales ou professionnelles. Il permet de faire société, à l'heure même où cette dernière se fissure, et au moment où les anciens rituels sociaux qui permettaient à chacun de se retrouver (églises, bistrot, syndicats, etc.), et constituaient les lieux propices au maintien du lien social se sont étiolés.

Place aujourd'hui à des lieux où l'on se retrouve comme à la maison, à des lieux où l'ambiance est détendue, où chacun est placé sur un même pied d'égalité. Place à des lieux

2.3. Les projets 2019

Pour cette année 2019, les réalisations les plus significatives concerneront :

- Le projet de rénovation de Fort Cigogne dans l'archipel des Glénan avec la 1^{ère} tranche des travaux qui débutera en mars prochain **1 070 000 €**,
- Les travaux de la chapelle Sainte Anne qui ont démarré en fin d'année 2018 (installation du parapluie extérieur et des protections à l'intérieur) **780 000 €**,
- Les travaux de création de l'espace sportif de Bréhoulou (vestiaires pour le club de football et boulodrome) **1 600 000 €**,
- Lancement des travaux d'aménagement du lotissement de Maner Ker Elo (budget lotissement communal) pour la création de 70 logements (individuels et collectifs ainsi qu'un espace funéraire) **1 400 000 €**,
- La fin des travaux sur l'île Saint-Nicolas (changement des menuiseries des bâtiments dans la cour, pose de portails, installation électrique complètement revue, etc), **112 000 €**
- L'aménagement d'un jeu pour enfants sur le secteur du Cap-Coz **160 000 €**,
- Le changement d'éclairage pour le terrain de football synthétique et les tennis couverts de Bréhoulou (passage à l'éclairage LED pour de meilleures économies et un système plus performant en termes d'éclairage) **135 000 €**,
- Aménagement des extérieurs des tennis de Beg-Meil..... **170 000 €**,
- L'acquisition de matériel technique pour le Pôle Aménagements et équipements (véhicules et balayeuse) **500 000 €**,
- Le programme de voirie **670 000 €**
- Le programme d'aménagement du cimetière **350 000 €**
- L'aménagement d'un auvent + photovoltaïque au services techniques **180 000 €**
- L'effacement des réseaux **160 000 €**
- La continuité de la planification de l'AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) **27 000 €**

2.4. Les études

En termes d'études à réaliser dans la perspective de travaux ultérieurs, nous engagerons cette année la réflexion sur les dossiers suivants :

- L'étude de l'aménagement de la route de Mestrézec, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais et le Conseil Départemental. Devant aboutir courant 2019, les premiers travaux seront engagés après l'été. Cette réalisation, en concertation

2.2.2. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

	2018 (BP + DM)	2019 (Envisagées)	% d'évolution
Dépenses réelles (retraités des dépenses imprévues)	11 254 331,83 €	10 500 000 €	- 6,70 %
Recettes réelles	12 799 252,26 €	13 100 000 €	2,35 %

L'évolution importante des dépenses réelles envisagées entre 2018 et 2019 est liée au reversement du résultat eau et assainissement en 2018 à la Communauté de Communes. Ce reversement est venu gonfler artificiellement les dépenses réelles de la commune. Retraité, cela nous donne des dépenses réelles d'un montant de 10 305 915,58 €, soit une augmentation de 0,65% des dépenses réelles prévisionnelles, liée à une stabilisation des dépenses de fonctionnement.

L'augmentation des recettes prévisionnelles réelles (+2,35%) est en grande partie liée à l'augmentation prévisionnelle des valeurs foncières locatives décidée par l'Etat (+2,2% prévu), ce qui correspond environ à une prévision de 300 000 € de taxe foncière et d'habitation complémentaire, du fait de l'indexation de ces valeurs locatives sur l'inflation. L'arrivée de nouvelles constructions (lotissements et logements collectifs) sur Fouesnant aura aussi, dans les années à venir, des répercussions à la hausse sur la fiscalité locale.

2.2.3. L'évolution du besoin de financement annuel

Le besoin de financement annuel correspond aux besoins d'investissement qui ne peuvent être couverts par l'autofinancement ou par les ressources d'investissement hors emprunt. Il est donc égal aux dépenses d'investissements prévues - épargne brute - recettes d'investissement hors emprunt.

Pour l'année 2019, il est envisagé un programme d'investissement important avec un recours modéré à l'emprunt grâce à un autofinancement de bon niveau.

Les transferts de compétences et de personnel

Au 1^{er} janvier 2018, les compétences eau et assainissement, gestion des espaces naturels et programmation Natura 2000 ont été transférées à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais après délibérations concordantes des deux collectivités et avis préalable des comités techniques respectifs. Les services ont donc été transférés de plein droit et les moyens ont suivi les compétences.

Les agents exerçant la totalité de leurs fonctions dans les services transférés ont été radiés des effectifs communaux et ont été nommés par voie de transfert à la Communauté de communes du Pays Fouesnantais à la date choisie par délibérations concordantes.

Les agents communaux ainsi transférés ont été recrutés au regard de leur situation statutaire et ont conservé leurs avantages acquis s'ils étaient plus favorables. Par contre, les agents transférés ont dû modifier leur cycle de travail et respecter une nouvelle organisation de travail.

Ces changements avaient été anticipés en amont en permettant aux agents communaux d'intégrer les méthodes de travail des collègues de la CCPF.

L'organisation des services

La mutabilité est un des principes fondateurs des services publics. Ces derniers doivent s'adapter constamment aux besoins de la population au gré des évolutions sociologiques et de l'évolution technologique. Les services doivent donc sans cesse s'interroger sur leur manière de faire et s'adapter aux nouveaux besoins du citoyen et ce dans l'intérêt général.

Dans ce cadre, la commune de Fouesnant sait réinterroger régulièrement le fonctionnement de ses services pour mieux servir l'intérêt général. De nouvelles propositions d'organisation seront présentées en 2019 avec toujours, en toile de fond, l'objectif de servir l'intérêt de nos concitoyens.

Enfin, les départs en retraite, les demandes de disponibilité ou encore les mutations nous obligent périodiquement à adapter le fonctionnement des services.

L'anticipation est la clé de la réussite et elle se fait toujours dans un esprit de construction avec l'ensemble des agents concernés.

2.2.1. Les objectifs d'évolution

La loi de programmation a introduit une nouveauté pour toutes les collectivités et leurs groupements concernés par un débat d'orientation budgétaire (DOB). Son article 13 prévoit que chaque collectivité ou EPCI présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution de son besoin de financement annuel. Le champ de cette obligation porte sur les budgets principaux et les budgets annexes. Elle concerne les collectivités et EPCI qui appliquent les dispositions des articles L. 2312-1, L.3312-1 et L. 4312-1, L.5211-36 du CGCT, c'est-à-dire les communes de plus de 3 500 habitants, les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, les départements et les régions.

- Cotisations retraite : 875 000 €
- Cotisations CDG et CNFPT : 65 000 €
- Assurance statutaire : 130 000 €

Les heures supplémentaires ne sont pas inscrites au budget en tant que tel dans la mesure où elles sont exceptionnelles. Cependant, l'année dernière, elles représentaient 25 000 €.

La rémunération principale prend en compte la participation employeur prévu au contrat collectif Prévoyance.

Durée effective du travail

A Fouesnant, il y a autant de cycles de travail qu'il existe de services municipaux. Chaque service a, en effet, compte tenu de ses spécificités, une organisation du temps de travail propre. Certains services sont annualisés, d'autres fonctionnent par cycles. Les agents peuvent travailler sur un cycle unique ou sur plusieurs cycles à l'année. Ils peuvent générer des jours de repos compensateurs si leur(s) cycle(s) dépasse(nt) les 35 heures (ARTT).

Dans tous les cas, la durée effective du travail dans la collectivité est de 1607 heures sauf pour les agents annualisés s'ils incluent les jours de fractionnement dans leur décompte d'heures (1593 heures).

Une réflexion globale sur les cycles de travail va être engagée par la commune pour optimiser le temps de travail dans la collectivité. Le Comité Technique (CT) sera évidemment associé à cette réflexion.

En 2018, la commune a mis en place le RIFSEEP (ou Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions et de l'Expérience Professionnelle). A ce jour, les décrets d'application concernant les ingénieurs et les techniciens ne sont toujours pas parus.

Les primes sont versées au regard des fonctions exercées. Les agents perçoivent le même montant de prime au moins pendant 4 ans, sauf changement de fonctions et évolution du critère individuel « expérience professionnelle ».

La mise en place du RISEEP a impacté positivement un grand nombre d'agents notamment de catégorie C.

La commune a également mis en place un régime indemnitaire pour les enseignants du Conservatoire de Musique et de Danse, l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE).

Les dépenses de personnel sont maîtrisées et stabilisées pour l'année 2019. Elles subiront des variations mécaniques dues à l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et aux revalorisations indiciaires, notamment dans le cadre de la mise en application du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération) suspendu pour l'année 2018.

Pour rappel, ce dernier dispositif a pour objectif d'augmenter, à terme, le montant des pensions de retraite en revalorisant, en plusieurs fois, l'indice de rémunération des agents publics. Les agents percevant des primes subissent un abattement sur ces dernières.

2.2. Le personnel

La structure des effectifs

Catégorie	Titulaires		Contractuels		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
A	4	4	2	0	10
B	7	8	10	5	30
C	47	46	6	7	106
Totaux	58	58	18	12	146

La ville compte, au 1^{er} janvier 2019, 146 agents + 5 apprentis + 1 CAE + 1 service civique, soit 153 agents tous statuts confondus dont 70 femmes et 83 hommes. Cela représente 124 ETP (Equivalent Temps Plein).

Les dépenses de personnel

Contexte

Les charges de personnel constituent un poste important de dépenses de fonctionnement (50%). La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur pour la collectivité. La préparation du budget 2019 doit tenir compte de la mise en œuvre de mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emplois et de carrière (PPCR, GVT) et d'augmentation des cotisations.

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations, il s'agira également :

- d'analyser chaque départ définitif de la collectivité et de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression),
- d'anticiper chaque départ et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de mobilité interne afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins de la collectivité,
- de mettre en œuvre l'effet de Noria (remplacement des départs par des agents moins avancés sur leur carrière).

En parallèle, la collectivité prévoit pour 2019 le maintien d'une politique active d'avancement de grade et de promotion interne et d'une politique dynamique d'action sociale favorable aux agents (ex : prévoyance).

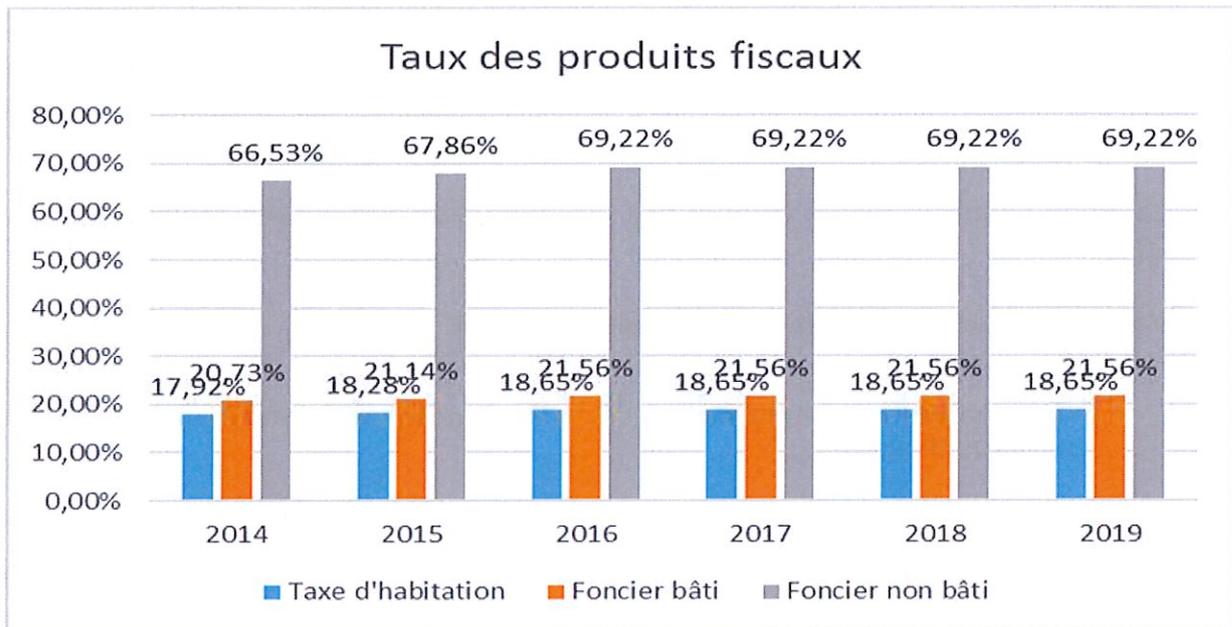
Chiffres :

Voici quelques chiffres, les plus importants, inscrits au budget primitif 2019 :

- Rémunération principale (tous statuts confondus) : 3 188 500 €
- Primes (tous statuts confondus) : 640 500 €
- Autres éléments obligatoires de rémunération (NBI+ SFT) : 82 000 €
- Avantage en nature : 35 000 €
- Cotisations patronales : 630 900 €

La fiscalité

Au regard des réserves foncières dont dispose la collectivité et des efforts de gestion contenus et stabilisés, il est proposé de maintenir au même niveau les taux de la fiscalité directe locale, hormis l'augmentation des bases, fixée par l'Etat à 2,2 %, qui engendre une évolution naturelle à la hausse des recettes d'imposition.



Taxe foncière et d'habitation	2014	2015	2016	2017	2018
Augmentation votée	0%	2%	2%	0%	0%
Evolution de la valeur locative	0,90 %	0,90 %	1 %	0,40 %	1,20 %
Taxe d'habitation	3 971 493,12 €	4 234 978,78 €	4 315 754,35 €	4 348 142,69 €	4 434 769,33 €
Taxe foncière (Bâti et non bâti)	3 202 409,41 €	3 346 000,44 €	3 458 802,19 €	3 508 099,99 €	3 587 290,37 €
Total (état 1288M)	7 173 902,53 €	7 580 979,23 €	7 774 556,54 €	7 856 242,67 €	8 022 059,69 €
Rôles complémentaires	14 172,47 €	13 825,77 €	13 402,46 €	- 6 502,67 €	5 419,31 €
Total (avec rôles complémentaire)	7 188 076,00 €	7 594 805,00 €	7 787 959,00 €	7 849 740,00 €	8 027 479,00 €

Les autres droits et taxes

Droits/Taxes	2014	2015	2016	2017	2018
Droits de mutation	415 130,06 €	625 485,04 €	556 384,44 €	654 388,15 €	638 240,79 €
Taxe sur les passagers	75 667,38 €	85 227,92 €	90 079,71 €	75 923,03 €	96 342,20 €
Taxe de séjour	213 991,75 €	224 732,15 €	230 866,73 €	247 466,75 €	247 950,52 €

2. Les orientations pour 2019

2.1. Le contexte

L'objectif du Gouvernement est de réduire le déficit public pour une diminution importante de la dette publique. Les collectivités ne représentent qu'une part marginale de ce déficit mais une part prépondérante de l'investissement public local. Le Gouvernement demande donc aux collectivités de contribuer au redressement des comptes publics en dépensant moins et mieux. Cependant l'Etat continue de transférer de nouvelles charges sans compensation.

La loi de finances 2019 n'apporte pas de grand changement par rapport à la loi de finances 2018.

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments clés :

- Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales : 40,575 milliards d'euros.
- Dotation globale de fonctionnement (DGF) : 26,948 milliards d'euros.
- Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : 5,648 milliards d'euros.
- Réduction des variables d'ajustement : - 159 millions d'euros.
- Dotation de solidarité urbaine : + 90 millions d'euros.
- Dotation de solidarité rurale : + 90 millions d'euros.
- Dotation d'équipement des territoires ruraux : 1,046 milliard d'euros.
- Dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements : 570 millions d'euros.

Le montant en 2019 des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales s'élève à 40.575.360.000 euros, soit 228 millions d'euros de plus qu'en 2018 (article 82). Cette somme sert à assurer le financement notamment de la DGF (26,948 milliards d'euros) et du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). En conséquence de la reprise de l'investissement public local constatée depuis 2017, ce dernier croît de 36,8 millions d'euros pour atteindre 5,648 milliards d'euros.

De leur côté, les compensations d'exonération de fiscalité locale (2,3 milliards d'euros) progressent de près de 231 millions d'euros. L'augmentation résulte pour 100 millions d'euros des pertes de recettes liées à l'exonération de CFE dont bénéficient, à compter du 1er janvier 2019, les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5.000 euros. Le coût de cette mesure inscrite dans la loi de finances pour 2018 n'est donc pas à la charge des collectivités territoriales.

Dans le cadre de la ZMEL de Moustierlin, la DREAL nous demande de procéder à une étude d'impact pour laquelle la mairie ne souhaite pas donner suite. En effet, c'est une procédure longue et coûteuse pour laquelle nous ne sommes pas sûrs du résultat et malheureusement cela aura pour conséquence la disparition des mouillages qui sont présents sur la zone.

Le bilan de ces mouillages est relativement positif comme il est indiqué plus haut, il faudra cependant attendre encore 2 à 3 années pour avoir suffisamment de recul.

L'AFB a effectué deux plongées sur ces mouillages, un en début de saison au mois de juin et un en fin de saison au mois d'octobre.

Les résultats sont les suivants :

Les résultats des suivis des herbiers de zostères réalisés en 2018 au droit des mouillages innovants ou conventionnels des trois secteurs étudiés semblent confirmer l'intérêt de ce type de mouillage au regard de l'impact engendré sur les herbiers. En effet, sur les deux années de suivis, on observe globalement une augmentation des densités moyennes d'herbier au droit des mouillages innovants.

Ces résultats sont toutefois à relativiser par le fait que des impacts subsistent, notamment à La Pie où les densités ont diminué entre juin et octobre 2018. A Beg-Meil, malgré une stabilisation des densités entre octobre 2017 et octobre 2018, celles-ci restent bien inférieures à celles de l'herbier de référence.

Des améliorations du dispositif de mouillage innovant semblent donc encore possibles. Les plongées réalisées n'ont pas permis d'observer de ragage des bouts sur le fond, cependant les conditions de marée au moment de la plongée n'étaient sans doute pas les plus propices pour observer ce phénomène (mi-marée, coefficient de 57). A l'avenir, pour comprendre le comportement de ces systèmes de mouillages et les optimiser, il serait nécessaire de prévoir une plongée de vérification, par marée basse de fort coefficient, afin d'observer le comportement du système lorsque la profondeur d'eau est à son minimum.

Il faut toutefois rappeler que de nombreux paramètres influencent la dynamique de l'herbier (conditions hydro-dynamiques, morpho-sédimentaires, ensoleillement...) et que plusieurs années peuvent être nécessaires pour lui permettre de retrouver un fonctionnement optimal après avoir été impacté pendant de nombreuses années (4 ans sur le site de Plougonvelin suivi par le Parc Marin d'Iroise).

Aussi ces résultats sont à prendre avec précaution et nécessitent d'être confortés par la poursuite des suivis sur ces sites, en conservant les mêmes points de suivi (mouillages innovants, classiques et herbiers de référence) pour pouvoir observer et comparer la dynamique de l'herbier sur un temps suffisamment long.

Travaux projetés en 2019 :

- révisions techniques pour la barge et le bateau,
- réalisation de l'installation de production d'énergie solaire et éolienne à Saint Nicolas,
- réseau de distribution d'électricité sur l'ensemble de l'île,
- déplacement des installations du CIP dans les locaux communaux,
- entretien annuel des mouillages,
- déploiement des mouillages innovants et étude sur l'impact des herbiers de zostère,

4.2. Le lotissement communal de Kérourgué

Les dernières acquisitions de terrains sur les parcelles du futur lotissement sont en cours et permettront dès cette année un premier travail d'étude et d'aménagement sur le site. Kérourgué, comme Maner Ker Elo, offre de nombreuses possibilités en termes de proximité des commerces et des services. Son emplacement, situé près du centre-ville, est idéal pour les déplacements doux.

4.3. Le lotissement communal de Maner Ker Elo

Les travaux d'aménagement VRD sur le site de Maner Ker Elo ont démarré en début d'année et devraient se terminer à la fin du 1^{er} semestre. Des lots libres, des lots type PSLA, 3 collectifs et un espace funéraire vont être installés sur le lotissement. Le Conseil Municipal sera amené dans les prochaines semaines à fixer le prix au m² pour les ventes qui débiteront après l'été 2019. Cette opération d'aménagement va permettre à de nombreuses familles de pouvoir bénéficier d'un emplacement idéal de par sa proximité des services publics, des commerces et d'un environnement agréable.

Les critères d'attribution des lots libres feront l'objet d'une présentation au Conseil Municipal dans le courant du printemps.

CONCLUSION

La suppression de la taxe d'habitation traduira, pour les communes, une perte de l'ordre de 26.3 milliards d'euros selon un rapport parlementaire remis en 2018. La compensation envisagée se révèle être complexe et laisse apparaître une absence totale de visibilité à court et moyen terme. La perte d'autonomie des communes pourra s'en ressentir très fortement et provoquera des inégalités sur les territoires et les populations qui y vivent. De plus, ces mesures pourraient conduire à un ralentissement de l'investissement local. A Fouesnant, comme dans d'autres communes Françaises, les élus s'interrogent sur l'absence de visibilité à court terme. Les différents scénarii étudiés pour notre commune dans les années à venir laissent apparaître des situations qui nous sont défavorables. C'est pourquoi, il est nécessaire d'assurer une parfaite maîtrise des budgets et de rester prudent et rigoureux sans pour autant freiner la dynamique d'investissement nécessaire à la ville chaque année.

L'AMF (Association des Maires de France) relaie par ailleurs cette inquiétude et propose au gouvernement, sur la base de 7 sujets, de mener à bien un espace de négociation :

- autonomie financière et fiscale des communes,
- compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation,
- ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique,
- acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement,
- retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales,
- réexamen de la baisse des moyens,
- rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence.

Par ailleurs, les diminutions constantes des dotations de l'Etat malgré des transferts de charges réguliers par ce dernier, ne font qu'accroître les disparités entre territoires.

Malgré ce contexte, la commune réussit à contenir ses charges, à les maîtriser et poursuit sa politique d'investissement en faveur des habitants. Il faut cependant maintenir le cap fixé et garder en mémoire constamment les objectifs ci-dessous :

- Maintenir une veille permanente visant à une maîtrise **de nos charges de fonctionnement**. Nous avons prouvé depuis plusieurs années, à travers les différents résultats présentés que la gestion de ces charges est maîtrisée et contenue,
- Conserver une **capacité d'investissement** à la hauteur des besoins de la ville et de ses habitants,
- **Stabiliser la dette** moyen et long terme et la capacité de remboursement en maintenant une dynamique de développement nécessaire à l'évolution que connaît la ville aujourd'hui tout en anticipant le contexte de demain.

Toujours dans la perspective d'un excédent annuel de plus de 2,2 millions d'euros, sans hausse de la fiscalité locale, c'est fixer notre capacité d'investissement à plus de 3 millions d'euros et une stabilisation d'une dette LMT sécurisée, sous la barre des 15 millions d'euros.

Notre débat d'orientation budgétaire est la traduction concrète des sommes fixées et les résultats financiers qui vous sont présentés ici et qui sont très facilement mesurables sont l'exemple parfait d'une excellente gestion de la commune.

Le dynamisme de la ville, la rigueur budgétaire que nous nous imposons et les adaptations dont nous faisons preuve au quotidien sont autant d'éléments dont il nous faut tenir compte pour le Fouesnant de demain en réponse aux besoins des habitants et à la qualité de vie que nos concitoyens viennent chercher chez nous.

Notre volonté est de :

- Maintenir un service public de qualité et de proximité pour répondre à l'ensemble de nos concitoyens,
- Maintenir le niveau de fleurissement et de propreté de la ville,
- Maintenir notre patrimoine voirie et bâtiments en bon état, le moderniser pour répondre aux attentes des associations,
- Renforcer l'attractivité du centre-ville,
- Poursuivre les efforts réalisés dans les services rendus aux familles (écoles, accès à la culture au plus grand nombre, etc.).

ANNEXES – PRESENTATION DE LA DETTE

1. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Annexe n° 1 Etat de la dette

Annexe n° 2 Typologie de la répartition de l'encours (Gissler)

Annexe n° 3 Tableau d'amortissement prévisionnel

2. BUDGET PORTS

Annexe n° 4 Etat de la dette

Annexe n° 5 Typologie de la répartition de l'encours (Gissler)

3. BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL KEROURGUE

Annexe n° 6 Etat de la dette

Annexe n° 7 Typologie de la répartition de l'encours (Gissler)

4. BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL MANER KER ELO

Annexe n° 8 Etat de la dette

Annexe n° 9 Typologie de la répartition de l'encours (Gissler)

5. RECAPITULATIF

Annexe n° 10 Annuités prévisionnelles des emprunts 2018

Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-20190226INFO-DE

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembourser anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)													
Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès de établissements de crédit (Total)					26 517 408,47								
1641 Emprunts en euros (Total)					26 517 408,47								
27 / MINI197461	DEXIA CREDIT LOCAL	23/04/2002	16/11/2002	01/04/2003	773 773,00	F		4,75	4,83	EUR	F	N	A-5
29 / MPH18613	DEXIA CREDIT LOCAL	17/06/2002	07/07/2002	01/11/2002	1 127 362,36	F		4,88	5,05	EUR	F	N	A-5
33 / 06000584867	CREDIT AGRICOLE	25/10/2005	15/12/2005	15/03/2006	1 000 000,00	F		3,20	3,24	EUR	P	N	A-1
35 / 06000584873 547281	CREDIT AGRICOLE	24/07/2006	15/12/2006	15/12/2007	2 300 000,00	F		3,95	3,95	EUR	A	N	A-1
36 / 06000584874 547284	CREDIT AGRICOLE	24/07/2006	30/11/2007	15/11/2008	300 000,00	F		3,95	3,95	EUR	A	N	A-1
37 / 06000584875 547286	CREDIT AGRICOLE	24/07/2006	30/11/2007	15/11/2008	150 000,00	F		3,95	3,95	EUR	A	N	A-1
38 / 00010103674	CREDIT AGRICOLE	09/07/2007	28/07/2008	15/04/2008	1 850 000,00	F		4,58	4,79	EUR	P	N	A-1
41 / 00247104544	CREDIT AGRICOLE	23/10/2009	30/11/2009	15/03/2010	920 000,00	V	EURBORGM	1,21	0,64	EUR	T	O	A-1
42 / 0025020890	CREDIT AGRICOLE	21/06/2010	25/11/2010	15/03/2011	1 400 000,00	V	EURBORGM	1,36	0,86	EUR	T	N	A-1
43 / 07301087911001	BANQUE CREDIT MUTUEL ENT	16/11/2011	02/01/2012	30/03/2012	719 000,00	F		3,57	3,58	EUR	A	C	A-1
45 / MPH2684951EUR	DEXIA CREDIT LOCAL	06/05/2011	01/12/2010	25/01/2013	4 798 905,67	F		4,75	4,82	EUR	A	N	E-1
46 / 13181044	CAISSE D'EPARGNE	14/06/2012	05/09/2012	25/01/2013	1 376 000,00	F		4,85	4,96	EUR	T	N	A-1
47 / MIN206436EUR	LA BANQUE POSTALE	06/08/2013	29/11/2013	01/04/2014	1 423 000,00	F		3,48	3,54	EUR	T	C	A-1
48 / MONS01015EUR0501067	LA BANQUE POSTALE	02/10/2014	05/11/2014	01/03/2015	1 500 000,00	F		2,39	2,44	EUR	T	C	A-1
49 / DD060201562	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	11/12/2015	23/12/2015	28/02/2016	508 000,00	F		1,75	1,76	EUR	T	P	A-1
50 / MON50539EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT L	29/03/2016	01/05/2016	01/12/2016	2 280 584,70	F		3,26	3,26	EUR	A	X	A-1
51 / 10000287396	CREDIT AGRICOLE	19/06/2016	15/12/2016	15/03/2017	405 000,00	F		1,10	1,11	EUR	T	C	A-1
52 / 10000443287	CREDIT AGRICOLE	22/11/2017	20/12/2017	15/09/2020	282 000,00	V	ED3M-MOY	0,65	0,71	EUR	T	F	A-1
53 / 10000443288	CREDIT AGRICOLE	22/11/2017	20/12/2017	16/10/2020	723 000,00	V	ED3M-MOY	0,65	0,66	EUR	T	F	A-1
54 / MONS23291EUR0524280	MONS23291EUR0524280	04/12/2018	17/12/2018	01/04/2019	1 377 000,00	F		1,31	1,32	EUR	T	C	A-1
2250001 / MINI5496EUR	DEXIA CREDIT LOCAL	04/06/2010	04/06/2010	15/02/2011	167 107,90	V	EURBOR12M	1,67	1,13	EUR	A	F	A-1
2250002 / MPH20098EUR	DEXIA CREDIT LOCAL	04/06/2010	04/06/2010	01/02/2011	411 338,47	V	EURBOR12M	1,48	1,34	EUR	A	F	A-1
2250003 / 042173912603	BANQUE CREDIT MUTUEL ENT	04/06/2010	04/06/2010	28/02/2011	47 304,37	F		5,16	5,16	EUR	A	P	A-1
2250010 / DD09595623	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	30/06/2017	21/09/2017	30/01/2018	1 663 000,00	F		1,24	1,27	EUR	T	P	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00								
1644 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00								
165 Dépôts et cautions reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consenties au Trésor (Total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux au Trésor (Total)					0,00								
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00								
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (f1)	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (f12)	Taux d'intérêt		Capital	Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
							Index (f13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (f14)		Charges d'intérêt (f15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (f16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		15 901 676,35					1 464 093,35	482 029,00	0,00	62 085,66
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		15 901 676,35					1 464 093,35	482 029,00	0,00	62 085,66
27 / MIN197461	N	0,00		0,00	0,00	C		4,75	18 180,16	220,69	0,00	0,00
29 / MPH199313	N	0,00		243 497,33	2,58	C		4,88	79 860,43	14 622,89	0,00	1 960,76
33 / 06000584867	N	0,00		162 501,92	1,96	F		3,20	77 447,84	6 755,20	0,00	216,67
35 / 06000584873 547281	N	0,00		1 136 743,12	7,96	F		3,95	118 891,99	49 597,59	0,00	1 870,89
36 / 06000584874 547284	N	0,00		163 778,52	8,87	F		3,95	14 918,37	7 058,53	0,00	808,66
37 / 06000584875 547286	N	0,00		81 899,26	8,87	F		3,95	7 459,19	3 529,26	0,00	404,33
38 / 00010103874	N	0,00		949 245,49	9,04	F		4,59	80 625,73	45 896,51	0,00	9 077,18
41 / 00247104544	N	0,00		522 859,57	10,96	V	EURBOR3M	0,16	47 105,16	828,44	0,00	34,98
42 / 0025020600	N	0,00		670 861,63	6,96	V	EURBOR3M	0,06	95 645,95	365,33	0,00	16,77
43 / 0730108791001	N	0,00		372 415,72	7,24	F		3,57	46 551,37	14 957,15	0,00	9 971,43
45 / MPH269451EUR	N	0,00		2 560 826,35	17,92	C		4,73	289 599,91	136 523,80	0,00	9 852,99
46 / 8181044	N	0,00		940 933,93	8,82	F		4,85	81 521,96	48 121,32	0,00	8 238,70
47 / MIN280456EUR	N	0,00		978 533,27	10,00	F		3,49	95 465,68	36 233,18	0,00	8 442,84
48 / MON501015EUR0501067	N	0,00		953 333,28	10,92	F		2,39	88 898,68	24 079,24	0,00	1 835,43
49 / DD06201592	N	0,00		417 577,03	11,91	F		1,75	31 007,98	7 647,50	0,00	649,56
50 / MON503898EUR	N	0,00		1 904 805,73	19,92	F		3,25	130 622,01	61 005,87	0,00	4 563,80
51 / 10000287396	N	0,00		351 000,00	12,96	F		1,10	27 000,00	4 046,63	0,00	160,88
52 / 10000443287	N	0,00		292 000,00	1,71	V	E03M-MOY	0,65	0,00	1 852,93	0,00	79,21
53 / 10000443288	N	0,00		723 000,00	1,79	V	E03M-MOY	0,65	0,00	3 806,00	0,00	980,57
54 / MON523291EUR0524280	N	0,00		1 377 000,00	15,00	F		1,31	0,00	0,00	0,00	651,40
2250001 / MIN15496EUR	N	0,00		53 800,19	2,13	V	EURBOR12M	0,15	16 081,40	106,28	0,00	70,61
2250002 / MPH20095EUR	N	0,00		48 968,73	0,09	V	EURBOR12M	0,15	48 636,20	145,40	0,00	64,38
2250008 / 0421179912603	N	0,00		0,00	0,00	F		5,16	5 913,02	305,11	0,00	0,00
2250010 / DD09950523	N	0,00		998 109,28	13,83	F		1,24	64 860,72	14 324,75	0,00	2 062,76
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

1644.1 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00						0,00		0,00		0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00						0,00		0,00		0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00						0,00		0,00		0,00
167.1 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00						0,00		0,00		0,00
167.2 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00						0,00		0,00		0,00
167.5 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00						0,00		0,00		0,00
167.6 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00						0,00		0,00		0,00
167.8 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00						0,00		0,00		0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00						0,00		0,00		0,00
168.1 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00						0,00		0,00		0,00
168.2 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00						0,00		0,00		0,00
168.7 Autres dettes (Total)		0,00		0,00						0,00		0,00		0,00
TOTAL GENERAL		0,00		15 904 676,35						1 464 093,55		402 029,00		62 085,56

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)						
	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures / Indices sous-jacents						
simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement.	21 produits	0 produits	0 produits	0 produits	2 produits	0 produits
Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	82,36 % de l'encours 13 097 350,67 €	0,00 % de l'encours 0,00 €	0,00 % de l'encours 0,00 €	0,00 % de l'encours 0,00 €	1,53 % de l'encours 243 497,33 €	0,00 % de l'encours 0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	1 produit 16,10 % de l'encours 2 560 828,35 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2018 après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-20190226INFO-DE

Date de visualisation	30/01/2019
Budget	Commune

Echéances

Période	Date de début	Date de fin	Crd initial	Echéance		
				Capital	Intérêt	Total
2019	01/01/2019	31/12/2019	15 843 629,93 €	1 598 731,07 €	450 792,67 €	2 049 523,74 €
2020	01/01/2020	31/12/2020	14 244 898,86 €	1 905 178,75 €	405 428,33 €	2 310 607,08 €
2021	01/01/2021	31/12/2021	12 339 720,13 €	2 267 103,88 €	348 568,61 €	2 615 672,49 €
2022	01/01/2022	31/12/2022	10 072 616,24 €	1 488 278,41 €	299 379,02 €	1 787 657,43 €
2023	01/01/2023	31/12/2023	8 584 337,83 €	1 523 511,82 €	251 389,62 €	1 774 901,44 €
2024	01/01/2024	31/12/2024	7 060 826,02 €	1 560 940,44 €	201 170,88 €	1 762 111,32 €
2025	01/01/2025	31/12/2025	5 499 885,58 €	1 224 112,24 €	147 790,66 €	1 371 902,89 €
2026	01/01/2026	31/12/2026	4 275 773,35 €	1 148 305,79 €	110 964,84 €	1 259 270,63 €
2027	01/01/2027	31/12/2027	3 127 467,57 €	956 094,76 €	73 686,74 €	1 029 781,50 €
2028	01/01/2028	31/12/2028	2 171 372,81 €	712 372,40 €	47 078,83 €	759 451,23 €
2029	01/01/2029	31/12/2029	1 459 000,42 €	428 774,72 €	30 143,91 €	458 918,63 €
2030	01/01/2030	31/12/2030	1 030 225,70 €	271 520,06 €	23 144,77 €	294 664,83 €
2031	01/01/2031	31/12/2031	758 705,64 €	236 181,81 €	18 433,80 €	254 615,61 €
2032	01/01/2032	31/12/2032	522 523,82 €	212 188,82 €	14 149,20 €	226 338,02 €
2033	01/01/2033	31/12/2033	310 335,01 €	137 178,25 €	10 303,43 €	147 481,68 €
2034	01/01/2034	31/12/2034	173 156,76 €	70 597,17 €	7 179,94 €	77 777,11 €
2035	01/01/2035	31/12/2035	102 559,59 €	50 029,52 €	4 851,07 €	54 880,59 €
2036	01/01/2036	31/12/2036	52 530,06 €	52 530,06 €	2 484,67 €	55 014,73 €
			87 629 565,32	15 843 629,97	2 446 940,98	18 290 570,95

Date de visualisation	30/07/2019
Budget	Port

Portefeuille

Référence	Prêteur	Montant du contrat	CRD	CB C	Indexation	Budget	Exercice			Date de début	Date de fin	Durée résiduelle	Duration	date Signature
							Total du capital remboursé de l'année	Total des intérêts de l'année	Total des commissions de l'année					
8181883	Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	96 000,00 €	64 181,30 € A1	A1	Taux fixe à 4,85%	Port (100,00 %)	6 040,84 €	3 004,04 €	9 044,88 €	14/06/2012	25/09/2027	8,857554247	4,338352438	14/06/2012
00247104900	Crédit Agricole du Finistère	69 000,00 €	28 528,18 € A1	A1	Moy Mens Euribor 3m + 0,47%	Port (100,00 %)	4 734,58 €	45,30 €	4 779,83 €	30/11/2009	15/12/2024	5,879452055	2,980518533	23/10/2009
00250208442	Crédit Agricole du Finistère	87 000,00 €	41 555,25 € A1	A1	Moy Mens Euribor 3m + 0,37%	Port (100,00 %)	5 925,74 €	27,30 €	5 953,04 €	25/11/2010	15/12/2025	6,879452055	3,476475538	
00255712632	Crédit Agricole du Finistère	128 000,00 €	77 985,51 € A1	A1	Taux fixe à 4,15%	Port (100,00 %)	8 395,07 €	3 106,85 €	11 501,92 €	12/12/2011	15/12/2026	7,879452055	3,946984744	31/10/2011
06000584889	Crédit Agricole du Finistère	72 574,00 €	11 793,27 € A1	A1	Taux fixe à 3,20%	Port (100,00 %)	5 802,74 €	308,22 €	6 110,96 €	15/12/2005	15/12/2020	1,876712329	0,996724384	25/10/2005
CA1000593162	Crédit Agricole du Finistère	87 000,00 €	87 000,00 € A1	A1	Taux fixe à 1,34%	Port (100,00 %)	5 800,00 €	1 146,37 €	6 946,37 €	12/12/2018	15/12/2033	14,88493151	7,089570218	05/12/2018
DD0201704	Crédit Mutuel de Bretagne	63 000,00 €	51 884,35 € A1	A1	Taux fixe à 1,75%	Port (100,00 %)	3 905,54 €	878,94 €	4 784,48 €	03/12/2015	30/11/2030	11,84109589	5,83838563	11/11/2015
DD09950692	Crédit Mutuel de Bretagne	71 600,00 €	66 127,98 € A1	A1	Taux fixe à 1,24%	Port (100,00 %)	4 425,28 €	813,12 €	5 238,40 €	30/10/2017	30/10/2032	13,75680411	6,712554536	30/06/2017
MON280455EUR	La banque postale	97 000,00 €	63 048,93 € A1	A1	Taux fixe à 3,42%	Port (100,00 %)	6 465,68 €	2 128,66 €	8 594,34 €	01/10/2013	01/10/2028	9,676712329	4,610058685	06/08/2013
MON501016EUR	La banque postale	85 000,00 €	62 333,28 € A1	A1	Taux fixe à 2,39%	Port (100,00 %)	5 665,68 €	1 438,88 €	7 104,56 €	02/10/2014	01/12/2029	10,84383562	5,149086424	02/10/2014
MON583898EUR	Société de Financement Local	410 771,34 €	252 547,65 € A1	A1	Taux fixe à 3,25%	Commune (87,99 %), Port (12,01 %)	25 254,76 €	8 321,80 €	33 576,56 €	01/01/2018	01/12/2028	9,843835616	5,096391473	29/03/2016
MON512067EUR	La banque postale	65 800,00 €	55 925,97 € A1	A1	Taux fixe à 1,11%	Port (100,00 %)	4 386,68 €	614,74 €	5 001,42 €	09/09/2016	01/10/2031	12,67671233	6,144826729	29/07/2016
MPH198913	Dexia	66 440,99 €	11 260,57 € C4	C4	Si Libor USD 3m <= 7,00% alors Taux fixe à 4,88% sinon Libor USD 3m + 0,10%	Commune (95,58 %), Port (4,42 %)	3 900,46 €	485,40 €	4 385,86 €	01/01/2018	01/08/2021	2,504109589	1,268079795	17/06/2002
MPH268445EUR	Dexia	35 451,89 €	31 845,25 € E1	E1	Si CMS EUR 30s Profitfix = 7,00% alors Taux fixe à 4,75% sinon 5 * (CMS EUR 30s Profitfix - 1 - 7,00%) + 4,75%	Commune (93,77 %), Port (1,23 %)	3 786,76 €	1 506,28 €	5 293,04 €	01/01/2018	01/12/2036	17,84951507	4,99828052	06/05/2010
		1 434 838,01	905 621,49				94 493,76	23 826,00	118 319,76					

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 - RÉPARTITION DE L'ENCOURS

Structures	Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12						
	% de l'encours	96,26%						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros	866 530,20						
	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					1		
	% de l'encours					1,24%		
	Montant en euros					11 260,57		
	Nombre de produits							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours							
	Montant en euros							
	Nombre de produits	1						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	3,50%						
	Montant en euros	31 845,25						
	Nombre de produits							
(F) Autres types de structures	% de l'encours							
	Montant en euros							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2018 après opérations de couverture éventuelles.

Date de visualisation	30/01/2019
Budget	Kenouga
Postfinance	

Référence	Référence contrepartie	Souscripteur	Nature	Etat	Contrepartie	Montant du contrat	CFD	CBC	Indication	Budget	Date prochain flux	Montant prochain flux	Date prochain RA	Montant prochain RA	Type de paiement	Compte comptable (numéro)	Compte comptable (libellé)	Euro				Date de début	Date de fin	Durée (jours)	date Signature	objet
																		Total des capitaux remis de l'emprunt de l'emprunt	Total des intérêts de l'emprunt	Total des commissions de l'emprunt	Total des flux de l'emprunt					
523451		Ville de Fouvent	Emprunt bancaire	En vs	Caisse d'Espagne Bretagne et Pays de Loire	350 000,00 €	350 000,00 €	A1	Taux fixe à 0,3%	Kenouga (100,00 %)	25/02/2019	260,00 €	25/02/2019	0,00 €	Aucun	1641	Emprunts en euros	1 120,00 €	1 120,00 €	0,00 €	1 120,00 €	25/02/2021	2,073972603	2,069444444	24/01/2018	
CA10000058187	EC3404	Ville de Fouvent	Emprunt bancaire	En vs	Crédit Agricole du Finistère	720 000,00 €	720 000,00 €	A1	Nouveau Emprunt à 0,25% (soit à 0,372%	Kenouga (100,00 %)	15/03/2019	666,64 €	15/03/2019	0,00 €	Aucun	1641	Emprunts en euros	2 832,24 €	2 832,24 €	0,00 €	2 832,24 €	15/12/2021	2,878712320	2,875	05/12/2018	Renouvellement prêt court terme du localement Kenouga
						1 070 000,00	1 070 000,00												0,00	3 852,24	0,00	3 852,24				

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE
LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 - RÉPARTITION DE L'ENCOURS

Structures	Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Écarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Écarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	2							
		100,00%	1 070 000,00					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits							
	% de l'encours							
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros							
	Nombre de produits							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Montant en euros							
	% de l'encours							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
(F) Autres types de structures	Montant en euros							
	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2018 après opérations de couverture éventuelles.

Date de visualisation	30/01/2019
Budget	Mairie Ker Eb
Portefeuille	

Référence	Référence contrepartie	Souscripteur	Néaire	Etat	Contrepasitie	Montant du contrat	CID	CIBC	Indexation	Budget	Date prochain flux	Montant prochain flux	Date prochain flux	Montant prochain RA	Date prochain RA	Montant prochain RA	Type de pénalité	Compt. responsable (numéro)	Compt. responsable (libellé)	Total du capital remboursé de l'année	Exercice					Date de signature	objet
																					Total des intérêts de l'année	Total des commissions de l'année	Total des jours de décalage	Date de début	Date de fin		
5330000		Ville de Fouesnant	Emprunt bancaire	En me	Classe d'Epargne Bénévoles et Pays de Lorient	430 000,00 €	430 000,00 € A1		Taux fixe à 0,3%	Mairie Ker Eb (100,00 %)	25/02/2019	344,00 €	25/02/2019	0,00 €	25/02/2019	0,00 €	Aucune	1841	Emprunt en euros	1 376,00 €	1 376,00 €	01/02/2019	25/02/2021	2 079 572 603	2 084 444 444	01/02/2018	

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 - RÉPARTITION DE L'ENCOURS

Structures	Indices sous-jacents		(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	(1) Indices zone euros	(1) Indices zone euros					
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros	430 000,00					
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2018 après opérations de couverture éventuelles.

ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat consolidé - VILLE DE FOUESNANT - montants en Euros

N° FICHE	ANNEE REALISATION	LIBELLÉ	PRETEUR	DURÉE EN ANNEES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE ÈRE ANNEE INTERET	DATE ÈRE ANNEE AMORT.	ENCOURS AU 01/01/2018	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS	
27	2002	INVESTISSEMENTS 2002	DEXIA - DEXIA CREDIT LOCAL	15 F	TAUX FIXE	0,00000	4,88 T	0,00000	01/04/2003	01/04/2003	01/04/2003	18 180,15	0,00	220,69	18 180,16	18 400,85	0,00	
28	2002	RENEGOCIATION PRETS EN 2002	DEXIA - DEXIA CREDIT LOCAL	19 F	TAUX FIXE	0,00000	5,05 T	0,00000	01/11/2002	01/11/2002	01/11/2002	323 357,76	1 890,76	14 622,89	79 860,43	94 483,32	0,00	
33	2005	INVESTISSEMENT 2005	CREDITAGRI - CREDIT AGRICOLE	15 F	TAUX FIXE	0,00000	3,24 T	0,00000	15/03/2006	15/03/2006	15/03/2006	239 949,76	216,67	6 755,20	77 447,84	84 203,04	0,00	
35	2006	RECONSTRUCTION ESPACE CULTUREL EXERCICES 2006/2007	CREDITAGRI - CREDIT AGRICOLE	20 F	TAUX FIXE	0,00000	3,95 A	0,00000	15/12/2007	15/12/2007	15/12/2007	1 255 635,11	1 870,89	49 597,59	118 891,99	168 493,58	0,00	
36	2007	RECONSTRUCTION ESPACE CULTUREL EXERCICE 2007	CREDITAGRI - CREDIT AGRICOLE	20 F	TAUX FIXE	0,00000	3,95 A	0,00000	15/11/2008	15/11/2008	15/11/2008	178 698,89	808,66	7 059,53	14 918,37	21 976,90	0,00	
37	2007	RECONSTRUCTION ESPACE CULTUREL EXERCICE 2007	CREDITAGRI - CREDIT AGRICOLE	20 F	TAUX FIXE	0,00000	3,95 A	0,00000	15/11/2008	15/11/2008	15/11/2008	89 348,45	404,33	3 529,26	7 459,19	10 988,45	0,00	
38	2008	PRET INVESTISSEMENT 2007	CA - CREDIT AGRICOLE	20 F	TAUX FIXE	0,00000	4,79 T	0,00000	15/04/2008	15/04/2008	15/04/2008	1 029 871,22	9 077,16	45 896,51	80 625,73	126 522,24	0,00	
41	2009	INVESTISSEMENTS 2009	CREDITAGRI - CREDIT AGRICOLE	20 R	EURIBOR3M	0,47000	0,64 T	0,00000	15/03/2010	15/03/2010	15/03/2010	569 958,73	34,86	828,44	47 105,16	47 933,60	0,00	
42	2010	INVESTISSEMENT 2010	CREDITAGRI - CREDIT AGRICOLE	15 R	EURIBOR3M	0,37000	0,56 T	0,00000	15/03/2011	15/03/2011	15/03/2011	1 400 000,00	16,77	365,33	95 646,95	96 011,28	0,00	
43	2012	PRET INVESTISSEMENT 2011	BCHE - BANQUE CREDIT MUTUEL LENT	15 F	TAUX FIXE	0,00000	3,58 A	0,00000	30/03/2012	30/03/2012	30/03/2012	418 967,69	9 971,43	14 957,15	46 551,97	61 509,12	0,00	
45	2010	Réaménagement prêt MPH26174SEUR EN 2010	DEXIA - DEXIA CREDIT LOCAL	26 F	TAUX FIXE	0,00000	8,12 A	0,00000	01/12/2011	01/12/2011	01/12/2011	4 799 905,67	2 850 429,26	9 892,99	136 529,80	289 599,91	0,00	
46	2012	INVESTISSEMENTS 2012	CE - CASSSE D'EPARGNE	15 F	TAUX FIXE	0,00000	4,96 T	0,00000	25/01/2013	25/01/2013	25/01/2013	1 376 000,00	1 022 459,89	8 239,70	48 121,32	81 521,96	129 643,29	0,00
47	2013	INVESTISSEMENTS 2013	LABANQUEPO - LA BANQUE POSTALE	15 F	TAUX FIXE	0,00000	3,54 T	0,00000	01/04/2014	01/04/2014	01/04/2014	1 432 000,00	1 073 999,95	8 442,84	36 233,18	95 466,68	131 699,86	0,00
48	2014	INVESTISSEMENTS 2014	LABANQUEPO - LA BANQUE POSTALE	15 F	TAUX FIXE	0,00000	2,44 T	0,00000	01/03/2015	01/03/2015	01/03/2015	1 039 999,96	1 835,43	24 079,24	86 666,68	110 745,92	0,00	
49	2015	INVESTISSEMENT 2015	CREDITMUTU - CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	15 F	TAUX FIXE	0,00000	1,76 T	0,00000	28/02/2016	28/02/2016	28/02/2016	509 000,00	649,56	7 647,90	31 007,98	38 655,48	0,00	
50	2016	REAMENAGEMENT PRET WIN26176TEUR	CAISSE FRA - CASSSE FRANCAISE FINANCEMENT L	23 F	TAUX FIXE	0,00000	3,30 A	0,00000	01/12/2016	01/12/2016	01/12/2016	2 260 984,70	2 035 427,74	4 563,80	61 005,67	130 622,01	191 627,88	0,00
51	2016	EXTENSION RESTRUCTURATION MAIRIE	CA - CREDIT AGRICOLE	15 F	TAUX FIXE	0,00000	1,11 T	0,00000	15/03/2017	15/03/2017	15/03/2017	405 000,00	160,88	4 046,63	27 000,00	31 046,63	0,00	
52	2017	EMPRUNT VILLA PARKER 2017	CA - CREDIT AGRICOLE	0 V	EG3M-MOY	0,65100	0,71 T	0,00000	15/03/2018	15/03/2018	15/03/2018	292 000,00	79,21	1 852,33	0,00	1 852,33	0,00	
53	2017	EMPRUNT TERRAIN PARQUER 2017	CA - CREDIT AGRICOLE	0 V	EG3M-MOY	0,65100	0,68 T	0,00000	15/10/2020	15/10/2020	15/10/2020	723 000,00	990,57	3 806,00	0,00	3 806,00	0,00	
54	2016	INVESTISSEMENTS 2016	DEXIA - DEXIA CREDIT LOCAL	11 R	TAUX FIXE	0,00000	1,33 T	0,00000	01/04/2019	01/04/2019	01/04/2019	1 377 000,00	0,00	651,40	0,00	0,00	0,00	
2250001	2010	Reprise dette SVU suite dissolution	DEXIA - DEXIA CREDIT LOCAL	11 R	EURIBOR12M	0,00000	1,13 A	0,00000	15/02/2011	15/02/2011	15/02/2011	68 881,59	70,61	106,28	16 091,40	16 187,68	0,00	
2250002	2010	Reprise dette SVU suite dissolution	DEXIA - DEXIA CREDIT LOCAL	9 R	EURIBOR12M	0,00000	1,34 A	0,00000	01/02/2011	01/02/2011	01/02/2011	411 338,47	95 604,93	64,38	145,40	48 635,20	48 791,60	0,00
2250008	2010	Reprise dette SVU suite dissolution	BCHE - BANQUE CREDIT MUTUEL LENT	8 F	TAUX FIXE	0,00000	5,16 A	0,00000	28/02/2011	28/02/2011	28/02/2011	47 304,37	5 913,02	0,00	305,11	5 913,02	6 218,13	0,00
2250010	2017	INVESTISSEMENTS 2017	CREDITMUTU - CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	0 F	TAUX FIXE	0,00000	1,27 T	0,00000	30/01/2018	30/01/2018	30/01/2018	1 063 000,00	2 062,76	14 324,75	64 860,72	79 215,47	0,00	
TOTAL GENERAL												28 517 406,47	15 989 769,70	62 883,66	482 029,00	1 464 093,35	1 946 122,35	0,00

sélection : toutes les fiches

Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-20190226INFO-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019**

Affiché le 4/03/2019

N° 1.1.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**AMORTISSEMENT – BUDGET COMMUNE : AMORTISSEMENT DES
IMMOBILISATIONS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

Le Conseil municipal,

Vu sa précédente délibération du 31 janvier 1997 fixant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour le budget général de la commune,

Vu sa précédente délibération du 21 octobre 2014 complétant la délibération du 31 janvier 1997,

Vu les dispositions prévues à l'article R2321-1 du CGCT,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ décide d'adopter les modifications et les durées d'amortissement proposées selon le tableau annexé.

Fouesnant, le 27 février 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-2019022611-DE



Catégorie de biens	Biens	Durées d'amortissement (en année)
Immobilisations incorporelles	Logiciels	2
	Etudes non suivies de réalisation, frais de recherche et développement	5
	Documents d'urbanisme	10
Matériel de transport	Voiture	5
	Camions et véhicules industriels	8
	Bateau et barge	15
Matériel de bureau et mobilier	Matériel informatique	5
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5
	Mobilier	10
	Coffre-fort	20
Matériel et outillage	Matériel divers	5
	Matériel et outillage de voirie	5
	Matériel de garage et ateliers	5
	Matériel des cuisines	5
Gros équipement	Equipements de garage et ateliers	15
	Equipement des cuisines	15
	Equipements sportifs	20
Installations extérieure	Constructions légères	15
	Installations de voirie	20
	Plantations	20
	Autres agencements et aménagements de terrains	20
Installations intérieures	Agencements et aménagement de bâtiments (chauffage, électrique, téléphonique...)	15
	Appareil de levage et ascenseur	30
Biens culturels	Livres, cd de musique, jeux vidéos...	1
Subventions d'équipement	Subventions d'équipement versées pour biens mobiliers, matériel ou études	5
	Subvention d'équipement pour biens immobiliers ou installations	15
	Subventions d'équipement pour projets d'infrastructure d'intérêt national	30
Autres	Biens de faible valeur	1

En ce qui concerne les biens de faible valeur, il est proposé de fixer un seuil à 500 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019**

Affiché le 4/03/2019

N° 1.2.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**AMORTISSEMENT – BUDGET PORT : AMORTISSEMENT DES
IMMOBILISATIONS ET SUBVENTION D'EQUIPEMENT**

Le Conseil municipal,

Vu sa précédente délibération du 31 janvier 1997 fixant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour le budget port,

Vu sa précédente délibération du 7 décembre 2010 complétant la délibération du 31 janvier 1997,

Vu les dispositions prévues à l'article R2321-1 du CGCT,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ décide d'adopter les modifications et les durées d'amortissement proposées selon le tableau annexé.

Fouesnant, le 27 février 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-2019022612-DE



Catégorie de biens	Biens	d'amortissement (en année)
Immobilisations incorporelles	Logiciels	2
	Etudes non suivies de réalisation, frais de recherche et développement	5
Matériel de transport	Voiture	5
	Camions et véhicules industriels	8
	Véhicule nautique	15
Matériel de bureau et mobilier	Matériel informatique	5
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5
	Mobilier	10
	Coffre-fort	20
Matériel et outillage	Bouées et matériel de mouillage (chaîne)	5
	Matériel divers	5
Installations extérieure	Constructions légères	15
	Installations de voirie	20
Subventions d'équipement	Subventions d'équipement versées pour biens mobiliers, matériel ou études	5
	Subvention d'équipement pour biens immobiliers ou installations	15
	Subventions d'équipement pour projets d'infrastructure d'intérêt national	30
Autres	Biens de faible valeur	1

En ce qui concerne les biens de faible valeur, il est proposé de fixer un seuil à 500 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019**

Affiché le 4/03/2019

N° 1.3.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

FINISTERE HABITAT : DEMANDE DE PROLONGEMENT DE L'EMPRUNT GARANTIE

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Finistère Habitat d'allongement de l'encours des emprunts garanties, et le réaménagement des prêts référencés en annexe de la présente délibération,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagé » ;

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés ;

↳ Les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du livret A, celui-ci effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagé référencées à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues. A titre indicatif, le taux du livret A au 29 juin 2018 est de 0,75% ;

- ↳ La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ↳ Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Fouesnant, le 27 février 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



(Handwritten signature of Roger Le Goff)

Annexe à la délibération du conseil Municipal en date du/...../.....

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur : 000101810 - FINISTERE HABITAT

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différée (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances (3)
-	85168	0896287	74 376,46	0,00	0,00	50,00	0,00	24,00 : 14,000 / 10,000	01/02/2019	A	LA+0,800 / LA+0,600	Livret A	0,800 / 0,600	DR	-1,456	---	---	---
-	85170	0852460	22 058,46	0,00	0,00	100,00	0,00	22,00 : 12,000 / 10,000	01/03/2019	A	LA+0,800 / LA+0,600	Livret A	0,800 / 0,600	DR	-1,663	---	---	---
-	85170	1289351	415 950,07	0,00	0,00	100,00	0,00	23,00 : 13,000 / 10,000	01/02/2019	A	LA+0,900 / LA+0,600	Livret A	0,900 / 0,600	DR	-2,049	---	---	---
-	85170	1289274	414 094,42	0,00	0,00	100,00	0,00	22,00 : 12,000 / 10,000	01/07/2019	A	LA+0,900 / LA+0,600	Livret A	0,900 / 0,600	DR	-2,049	---	---	---
-	85170	1289226	66 172,58	0,00	0,00	100,00	0,00	20,00 : 10,000 / 10,000	01/02/2019	A	LA+0,900 / LA+0,600	Livret A	0,900 / 0,600	DR	-2,049	---	---	---
-	85173	1289504	106 645,40	0,00	0,00	72,00	0,00	13,00 : 3,000 / 10,000	01/06/2019	A	LA+0,900 / LA+0,600	Livret A	0,900 / 0,600	DR	-2,071	---	---	---

Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-2019022613-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019
N° 1.4.**

Affiché le 4/03/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 DE MADAME LA
TRESORIERE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↪ constate que les comptes de gestion 2018 de Madame la Trésorière sont identiques aux comptes administratifs de l'ordonnateur,
- ↪ approuve les comptes de gestion suivants de Madame la Trésorière pour 2018 :
 - budget général de la commune,
 - budgets annexes des services, ports, lotissement communal Kérourgué et lotissement communal Maner Ker Elo.

Fouesnant, le 27 février 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-2019022614-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

Affiché le 4/03/2019

N° 1.5.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 : COMMUNE - PORTS - LOTISSEMENT COMMUNAL KEROURGUE – LOTISSEMENT COMMUNAL MANER KER ELO

Vu les articles L 1612-12, L 2121-14, L 2121-31 et L 2313-1 du CGCT,

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2018 (budget principal et budgets annexes), ainsi que la note retraçant les informations financières essentielles, annexée au compte administratif communal,

Election d'un Président de séance

Vu la nécessité d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs,

Vu la candidature de Monsieur Bruno MERRIEN,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré :

↳ décide, à l'unanimité, de désigner le Président de séance par un vote à main levée,

↳ désigne, à l'unanimité, Monsieur Bruno MERRIEN, en qualité de Président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes de la commune.

Vote des comptes administratifs

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur, après en avoir délibéré, à :

↳ adopte les comptes administratifs de l'année 2018 dans les conditions suivantes

COMPTE GENERAL DE LA COMMUNE

REALISATION 2018 + REPORTS 2017	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	6 958 554,67 €	6 877 468,35 €	81 086,32 €
Fonctionnement	14 916 197,87 €	11 475 175,56 €	3 441 022,31 €
TOTAL	21 874 752,54 €	19 118 307,57 €	3 522 108,63 €

Vote intervenu : à l'unanimité (cinq abstentions : Christophe CLEMENT, Vincent ESNAULT, Christian HAMEAU, Manuela MALANDAIN et Mohamed RIHANI)

COMPTE DU SERVICE DES PORTS

REALISATION 2018 + REPORTS 2017	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	865 551,54 €	870 381,12 €	- 4829,58 €
Fonctionnement	236 593,46 €	181 263,74 €	55 329,72 €
TOTAL	1 102 145,00 €	1 051 644,86 €	50 500,14 €

Vote intervenu : à l'unanimité (deux abstentions : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU)

COMPTE DU SERVICE LOTISSEMENT COMMUNAL KEROURGUE

REALISATION 2018 + REPORTS 2017	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	1 790 000,00 €	1 797 350,40 €	- 7 350,40 €
Fonctionnement	1 087 815,33 €	1 087 815,33 €	0,00 €
TOTAL	2 877 815,33 €	2 885 165,73 €	- 7 350,40 €

Vote intervenu : à l'unanimité (deux abstentions : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU)

COMPTE DU SERVICE LOTISSEMENT COMMUNAL MANER KER ELO

REALISATION 2018 + REPORTS 2017	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	430 000,00 €	474 973,90 €	- 44 973,90 €
Fonctionnement	477 429,68 €	477 429,68 €	0,00 €
TOTAL	907 429,68 €	952 403,58 €	- 44 973,90 €

Vote intervenu : à l'unanimité (deux abstentions : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU)

Fouesnant, le 27 février 2019

Le Maire,
 Roger LE GOFF



(Handwritten signature of Roger Le Goff)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

Affiché le 4/03/2019

N° 1.6.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 : COMMUNE - PORTS

Le Conseil Municipal,

Vu les comptes administratifs de l'année 2018 : Commune et Ports,

Vu sa délibération 1.2. du 26 février 2019,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité cinq abstentions : (Christophe CLEMENT, Vincent ESNAULT, Christian HAMEAU, Manuela MALANDAIN et Mohamed RIHANI)

↪ décide d'affecter les résultats de l'exercice 2018 des budgets Commune et Ports comme suit :

COMMUNE	Résultat		3 441 022,31 €
	Affectation	Réserves sur le compte 1068	3 050 000 €
		Report en fonctionnement sur le compte R002	391 022,31 €
PORTS	Résultat		55 329,72 €
	Affectation	Réserves sur le compte 1068	10 000 €
		Report en fonctionnement sur le compte R002	45 329,72 €

Fouesnant, le 27 février 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF

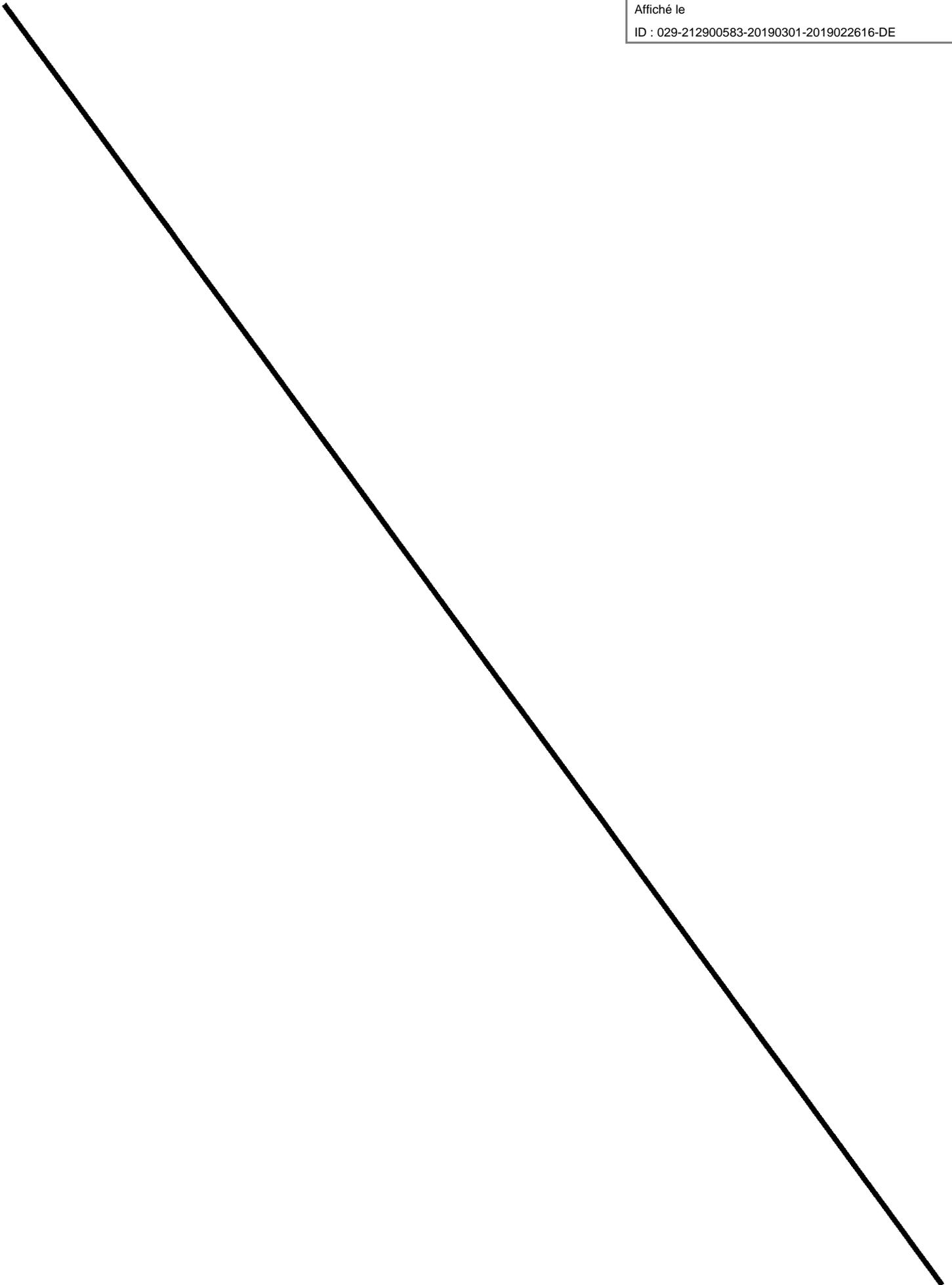


Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190301-2019022616-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019**

Affiché le 4/03/2019

N° 1.7.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

RECTIFICATION D'UNE OPERATION D'AMORTISSEMENT DE 2009

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande de la trésorerie de Fouesnant

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ décide d'autoriser la trésorerie à réaliser l'opération d'ordre non budgétaire entre le 13911 et le 1068 afin de régulariser les opérations d'amortissement réalisées en 2009, pour un montant total de 12 214,12 €.

Fouesnant, le 27 février 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-2019022617-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019**

Affiché le 4/03/2019

N° 1.8.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME : MONTANT DES SOMMES A VERSER
EN 2019**

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ donne son accord pour le versement à l'Office Municipal de Tourisme au titre de l'exercice 2019 du produit de la part communale de la taxe de séjour 2019, soit environ 300 000 € ;
- ↳ prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de 2019 ;
- ↳ autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 27 février 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-2019022618-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019**

Affiché le 4/03/2019

N° 7.1.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**INTENTION DE DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE VC N°39 – IMPASSE ARMOR**

Le Conseil municipal,
Le Conseil municipal,

VU l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;

VU l'article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales ;

VU l'article L3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose que les biens des personnes publiques qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles ;

VU l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part, par une décision administrative constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien ;

VU l'article L2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose qu'ainsi que le prévoient les dispositions du second alinéa de l'article 537 du Code civil, les personnes publiques gèrent librement leur domaine privé selon les règles qui leur sont applicables ;

CONSIDERANT que de par la démolition programmée de 10 logements, propriété de Finistère Habitat, la portion en impasse de la voie communale VC n°39 dite Impasse Armor d'une emprise d'environ 515 m² au droit des parcelles cadastrées section BD n°139 et 343, sise Impasse Armor, propriété de l'OPD Finistère Habitat ne sera plus ouverte à la circulation et l'accès sera interdit ;

CONSIDERANT la volonté de l'OPD Finistère Habitat de réaliser une nouvelle opération de logements en lieu et place des 10 logements démolis ;

CONSIDERANT que la commune doit, au préalable, procéder à la désaffectation de fait des portions concernées par le futur projet de l'OPD Finistère Habitat afin de pouvoir soumettre le projet de déclassement à enquête publique ;

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ émet un avis favorable à la désaffectation de la portion de la voie communale VC n°39, au droit de la propriété de l'OPD Finistère Habitat cadastrée section BD n°139 et 343, sise impasse Armor,
- ↳ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 27 février 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019**

Affiché le 4/03/19

N° 7.2.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS PAR FINISTERE HABITAT

Le Conseil municipal,

Vu la décision favorable du Bureau du Conseil d'Administration de Finistère Habitat,

Considérant les conditions de mise en vente énoncées ci-dessus tenant au caractère social de ces cessions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

émet un avis favorable à la vente des 15 logements locatifs individuels situés Résidence de Boc'h Logot à Fouesnant (parcelles ZC 226, 227 et 229).

Fouesnant, le 27 février 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-2019022672-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019**

Affiché le 4/03/2019

N° 9.1.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↪ approuve la proposition du Maire de modifier le tableau des emplois au vu des besoins de la collectivité comme suit :

- Création d'un emploi d'assistant administratif polyvalent à temps complet.
- Modification de l'emploi d'assistant comptable de l'Archipel créé à 28h à temps complet.
- Création d'un emploi de chargé d'accueil et billetterie spectacle à temps complet dans le cadre d'un tuilage.

↪ autorise le Maire à prendre les actes du personnel dans le cadre fixé par ce tableau des emplois,

↪ autorise le Maire à recruter des agents contractuels sur ces emplois à défaut de candidatures de fonctionnaires,

↪ décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fouesnant, le 27 février 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-2019022691-DE



TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX NON PERMANENTS

Délibération autorisant le recrutement de contractuels sur des emplois non permanents	Emploi/ Fonction/ Poste	Durée hebdomadaire	Filière	Catégorie (s) correspondante(s)	Grades cibles mini	Grade cible maxi	IB de rémunération mini	IB de rémunération maxi	Grade occupé
26/02/2018	Formateur informatique médiathèque	Temps non complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Adjoint technique
26/02/2018	Jardinier	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Adjoint technique
27/02/2018	Agent d'entretien et périscolaire	Temps non complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Adjoint technique
28/02/2018	Agent d'entretien et périscolaire	Temps non complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Adjoint technique

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX															
Délégation portant création du poste	Emploi/Fonction /Poste	Durée hebdomadaire	Filière	Catégorie (s) orrespondante(s)	Grades cibles mini	Grade cible maxi	IB de rémunération mini	IB de rémunération maxi	Recrutement article 3-3		pourvus	vacant	de l'intéressé		occupe le poste
DIRECTION GENERALE	Délégation du 6/11/2016	Directeur(trice) général(e) des services-Emploi fonctionnel	Temps complet	Administrative	A	Attaché	Attaché hors classe	IB mini d'attaché	HEA	Non	1	0	Attaché	Fonctionnaire	
	Délégation du 6/11/2017	Directeur(trice) général(e) des services-Fonctions	Temps complet	Administrative	A	Attaché	Attaché hors classe	IB mini d'attaché	HEA	Oui	0	1			
	Délégation du 6/11/2017	Assistante de direction	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire	
	Délégation du 6/11/2017	Secrétaire	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non	1	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire	
	Délégation du 26/02/2019	Assistant administrative polyvalente	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non	0	0			
POLICE MUNICIPALE	Délégation du 6/11/2017	Responsable de la police municipale	Temps complet	Police	B/C	Brigadier chef principal	Chef de service de PM principal de 1ère classe	IB mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	Chef de service de PM principal de 1ère classe	Fonctionnaire	
	Délégation du 6/11/2017	Policier municipal	Temps complet	Police	C	Gardien brigadier	Brigadier chef principal	IB mini Gardien brigadier	IB maxi Brigadier chef principal	Non	1	0	Brigadier chef principal	Fonctionnaire	
	Délégation du 29/05/2018	Policier municipal	Temps complet	Police	C	Gardien brigadier	Brigadier chef principal	IB mini Gardien brigadier	IB maxi Brigadier chef principal	Non	1	0	Gardien brigadier	Fonctionnaire	
RESSOURCES	Délégation du 6/11/2017	Directeur(trice) du Pôle Ressources	Temps complet	Administrative	A	Attaché	Attaché principal	IB mini Attaché	IB maxi Attaché principal	Oui	1	0	Attaché	Fonctionnaire	
	Délégation du 6/11/2017	Directeur comptabilité/Finances	Temps complet	Administrative	A	Attaché	Attaché principal	IB mini Attaché	IB maxi Attaché principal	Oui	1	0	Attaché	Fonctionnaire	
	Délégation du 6/11/2017	Assistant(e) Ressources Humaines	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif	Rédacteur	IB mini C1	IB maxi 1er grade B	Non	1	0	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Fonctionnaire	
	Délégation du 6/11/2017	Assistant(e) Ressources Humaines	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non	1	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire	
	Délégation du 6/11/2017	Assistant(e) Ressources Humaines	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire	
	Délégation du 6/11/2017	Assistant(e) administrative et comptable	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non	1	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire	
	Délégation du 6/11/2017	Assistant(e) administrative et comptable	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire	
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE	Délégation du 6/11/2017	Directeur (trice) du Conservatoire	Temps complet	Administrative	A	Attaché	Attaché principal	IB mini Attaché	IB maxi Attaché principal	Oui	1	0	Attaché	Fonctionnaire	
	Délégation du 6/11/2017	Chargé(e) d'accueil et logistique	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non	1	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire	
	Délégation du 17/12/2018	Conseiller aux études/Professeur de piano	16h00	Culturelle	A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	IB mini PEA classe normale	IB maxi PEA classe normale	Non	1	0	PEA classe normale	Stagiaire	
	Délégation du 6/11/2017	Professeur de piano	18h00	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	B mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2	
	Délégation du 6/11/2017	Professeur de piano	20h	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	B mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2	
	Délégation du 22/10/2018	Professeur de clavecin	1h00	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	B mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2	
	Délégation du 22/10/2018	Professeur de violon	16h30	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	B mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	AEA principal de 1ère classe	Fonctionnaire	
	Délégation du 22/10/2018	Professeur de violoncelle	5h05	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	B mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2	
	Délégation du 6/11/2017	Professeur de trombone	2h	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	B mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2	
	Délégation du 14/12/2017	Professeur de trompette	2h	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	B mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2	
	Délégation du 22/10/2018	Professeur de saxophone	5h35	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	B mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2	
	Délégation du 22/10/2018	Professeur de flûte traversière	9h45	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	B mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2	
	Délégation du 14/12/2017	Professeur de clarinette	3h	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	B mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2	
	Délégation du 22/10/2018	Professeur de batterie/basse	20h	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	B mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2	
	Délégation du 22/10/2018	Professeur de synthétiseur	3h20	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	B mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2	
	Délégation du 6/11/2017	Professeur de guitare électrique	20h	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	IB mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2	
	Délégation du 22/10/2017	Professeur de guitare classique	3h30	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	B mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2	
	Délégation du 22/10/2018	Professeur de harpe celtique	5h45	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	IB mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2	
	Délégation du 22/10/2018	Professeur d'accordéon diatonique	12h40	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	IB mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2	
	Délégation du 6/11/2017	Professeur de formation musicale	20h	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	B mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non	1	0	AEA principal de 1ère classe	Fonctionnaire	

Envoyé en préfecture le 01/03/2019
 Reçu en préfecture le 01/03/2019
 Affiché le
 ID : 029-212900583-20190227-2019022691-DE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX										
Délibération portant création du poste	Emploi/Fonction /Poste	Durée hebdomadaire	Filière	Catégorie (s) orrespondante(s)	Grades cibles mini	Grade cible maxi	IB de rémunération mini	IB de rémunération maxi	Recrutement article 3-3	
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE	Délibération du 6/11/2017	DUMISTE	20h	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	B mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non
	Délibération du 22/10/2018	Chant MAA	1h	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	B mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non
	Délibération du 22/10/2018	Professeur de chant	6h15	Culturelle	B	AEA	AEA principal de 1ère classe	B mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non
	Délibération du 6/11/2017	Professeur de danse classique	14h30	Culturelle	B	AEA principal 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	Non
	Délibération du 6/11/2017	Professeur de danse contemporaine	20h	Culturelle	B	AEA principal 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	Non
SPECTACLES	Délibération du 6/11/2017	Directeur(trice) du Pôle d'action culturelle	Temps complet	Administrative	A	Attaché	Attaché principal	IB mini Attaché	IB maxi Attaché principal	Oui
	Délibération du 6/11/2017	Chargé (e) d'administration	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	Non
	Délibération du 6/11/2017	Chargée de communication du PAC	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	Non
	Délibération du 14/12/2017	Chargé (e) de médiation culturelle	Temps complet	Administrative/animation	B/C	Adjoint administratif/Adjoint d'animation	Rédacteur principal de 1ère classe/Animateur principal 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent d'accueil et de billetterie	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 26/02/2019	Agent d'accueil et de billetterie (tillage)	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 26/02/2019	Assistante administrative et comptable	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Responsable technique-Régisseur principal	Temps complet	Technique	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	IB mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non
	Délibération du 6/11/2017	Régisseur adjoint	Temps complet	Technique	B/C	Adjoint technique	Technicien principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	Non
Délibération du 6/11/2017	Technicien polyvalent spectacle	Temps complet	Technique	B/C	Adjoint technique	Technicien principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	Non	
MEDIATHEQUE	Délibération du 6/11/2017	Directeur(trice) de médiathèque	Temps complet	Culturelle Administratif	A/B	Assistant de conservation	Bibliothécaire/Attaché principal	IB mini 1er grade B	IB maxi Bibliothécaire/Attaché principal	Non
	Délibération du 27/03/2018	Gestionnaire du fonds vidéos-musique-Adjoint au directeur(trice)	Temps complet	Culturelle	C/B	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Assistant de conservation principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi 3ème grade B	Non
	Délibération du 6/11/2017	Gestionnaire du fonds jeux vidéos mangas	Temps complet	Culturelle	C	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 27/03/2018	Gestionnaire du fonds adulte	Temps complet	Culturelle	C/B	Adjoint du patrimoine	Assistant de conservation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	Non
	Délibération du 6/11/2017	Gestionnaire du fonds musical	Temps complet	Culturelle	C	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Gestionnaire du fonds jeunesse	Temps complet	Culturelle	C	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
COMMUNICATION	Délibération du 6/11/2017	Directeur (trice) du Pôle Communication	Temps complet	Administrative	A/B	Rédacteur	Attaché principal	IB mini 1er grade B	IB maxi Attaché	Oui
	Délibération du 6/11/2017	Webmestre	Temps complet	Technique/ Administrative	B/C	Adjoint administratif/technique	Rédacteur/Technicien	IB mini C1	IB maxi 1er grade B	Non
ACCUEIL/ETAT CIVIL /CITOYENNETE	Délibération du 27/03/2018	Responsable du service citoyenneté	Temps complet	Administrative	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent de l'état civil, des élections et des affaires sociales	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Chargé(e) d'accueil et passeports	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Chargé(e) d'accueil et passeports	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Chargé(e) d'accueil et passeports	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2018	Chargé(e) d'accueil et passeports	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
Délibération du 6/11/2018	Relations aux associations	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non	

1	0	AEA principal de 1ère classe	Fonctionnaire
1	0	AEA	Contractuel article 3-2
1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2
1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2
1	0	Fonctions	Contractuel article 3-2
1	0	Attaché	Fonctionnaire
1	0	Rédacteur	Fonctionnaire
1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
1	0	Animateur principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
0	0		
1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
1	0	Technicien principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
1	0	Technicien principal de 1ère classe	Fonctionnaire
1	0	Assistant de conservation principal de 1ère classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint du patrimoine	Fonctionnaire
1	0		
1	0	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	Attaché	Fonctionnaire
1	0	Technicien	Fonctionnaire
1	0	Rédacteur	contractuel art 3-2
1	0	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
1	0	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
1	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire

Envoyé en préfecture le 01/03/2019
 Reçu en préfecture le 01/03/2019
 Affiché le
 ID : 029-212900583-20190227-2019022691-DE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX										
Délibération portant création du poste	Emploi/Fonction /Poste	Durée hebdomadaire	Filière	Catégorie (s) orrespondante(s)	Grades cibles mini	Grade cible maxi	IB de rémunération mini	IB de rémunération maxi	Recrutement article 3-3	
CUISINE CENTRALE	Délibération du 6/11/2017	Coordinateur cuisine centrale	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	IB mini C1	IB maxi agent de maîtrise	Non
	Délibération du 6/11/2017	Economat	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent de production	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent de production	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent de production	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent de production	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Second de cuisine	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise	IB mini C1	IB maxi C3	Non
ALSH	Délibération du 6/11/2017	Responsable ALSH	Temps complet	Animation	B/C	Adjoint d'animation/Animateur	Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent d'accueil et comptabilité	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Animateur	Temps complet	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Animateur	Temps complet	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Animateur	Temps complet	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Animateur	Temps complet	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Animateur	Temps complet	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Animateur	15h	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 22/10/2018	Animateur	15h	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
Délibération du 6/11/2017	Animateur	15h	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non	
PERISCOLAIRE	Délibération du 6/11/2017	Coordinateur périscolaire	Temps complet	Animation	B/C	Adjoint d'animation/Animateur	Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien et périscolaire	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien et périscolaire	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien et périscolaire	32h	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien et périscolaire	26h	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien et périscolaire	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien et périscolaire	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien et de restauration	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien et périscolaire	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien et périscolaire	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
ANIMATION JEUNESSE/ SERVICE SCOLAIRE	Délibération du 6/11/2017	Coordinateur jeunesse et scolaire	Temps complet	Animation/ Administrative	B/C	Adjoint d'animation/Animateur	Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	Sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	Sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	Sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi C3	Non
	Délibération du 6/11/2017	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	Sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi C3	Non

1	0	Adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
1	0	Adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
0	1		
1	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	Educateur principal de jeunes enfants	Fonctionnaire
1	0	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint d'animation	Fonctionnaire
1	0	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Contractuel article 3-2
1	0	Adjoint d'animation	Contractuel article 3-2
1	0	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint d'animation	Fonctionnaire
1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
1	0	Adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
1	0	Adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire
0	1		
1	0	Adjoint technique	Contractuel article 3-2
1	0	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	ATSEM Principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	ATSEM Principal de 1ère classe	Fonctionnaire
1	0	ATSEM Principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	ATSEM Principal de 2ème classe	Fonctionnaire
1	0	ATSEM Principal de 2ème classe	Fonctionnaire

Envoyé en préfecture le 01/03/2019
 Reçu en préfecture le 01/03/2019
 Affiché le
 ID : 029-212900583-20190227-2019022691-DE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX

Délibération portant création du poste	Emploi/Fonction /Poste	Durée hebdomadaire	Filière	Catégorie (s) orrespondante(s)	Grades cibles mini	Grade cible maxi	IB de rémunération mini	IB de rémunération maxi	Recrutement article 3-3
Délibération du 6/11/2017	Animateur	Temps complet	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
DIRECTION TECHNIQUE	Délibération du 6/11/2017	Directeur des services techniques	Technique	A	Ingénieur	Ingénieur principal	IB mini ingénieur	IB maxi Ingénieur principal	Oui
	Délibération du 6/11/2017	Assistante administrative et comptable du Pôle	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
	Délibération du 17/12/2018	Assistant (e) administratif(ve)	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non
URBANISME	Délibération du 6/11/2017	Directeur service urbanisme	Technique/ Administrative	A	Rédacteur principal de 2ème classe/Technicien principal de 2ème classe	Ingénieur principal/Attaché principal	IB mini 2ème grade B	IB maxi Ingénieur principal Attaché principal	Oui
	Délibération du 6/11/2017	Adjoint au responsable-Instructeur du droit des sols	Technique/ Administrative	B/C	Rédacteur/Technicien	Rédacteur principal de 1ère classe/Technicien principal de 1ère classe	IB mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	Non
	Délibération du 6/11/2017	Instructeur du droit des sols	Technique/ Administrative	B/C	Adjoint administratif /adjoint technique	Rédacteur principal de 1ère classe/Technicien principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	Non
Délibération du 6/11/2017	Chargé (e) d'accueil du service urbanisme	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	Non

1	0	Adjoint d'animation	Fonctionnaire
1	0	Ingénieur principal	Fonctionnaire
1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
0	1		
1	0	Ingénieur principal	Fonctionnaire
1	0	Technicien principal de 1ère classe	Fonctionnaire
1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
1	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019**

Affiché le 4/03/2019

N° 9.2.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**SOUTIEN A LA RESOLUTION GENERALE DU 101EME CONGRES DES
MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE**

Le Conseil Municipal,

Vu que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité deux contre : (Vincent ESNAULT, Christian HAMEAU) et trois abstentions : (Christophe CLEMENT Manuela MALANDAIN et Mohamed RIHANI).



Soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement

Fouesnant, le 27 février 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF

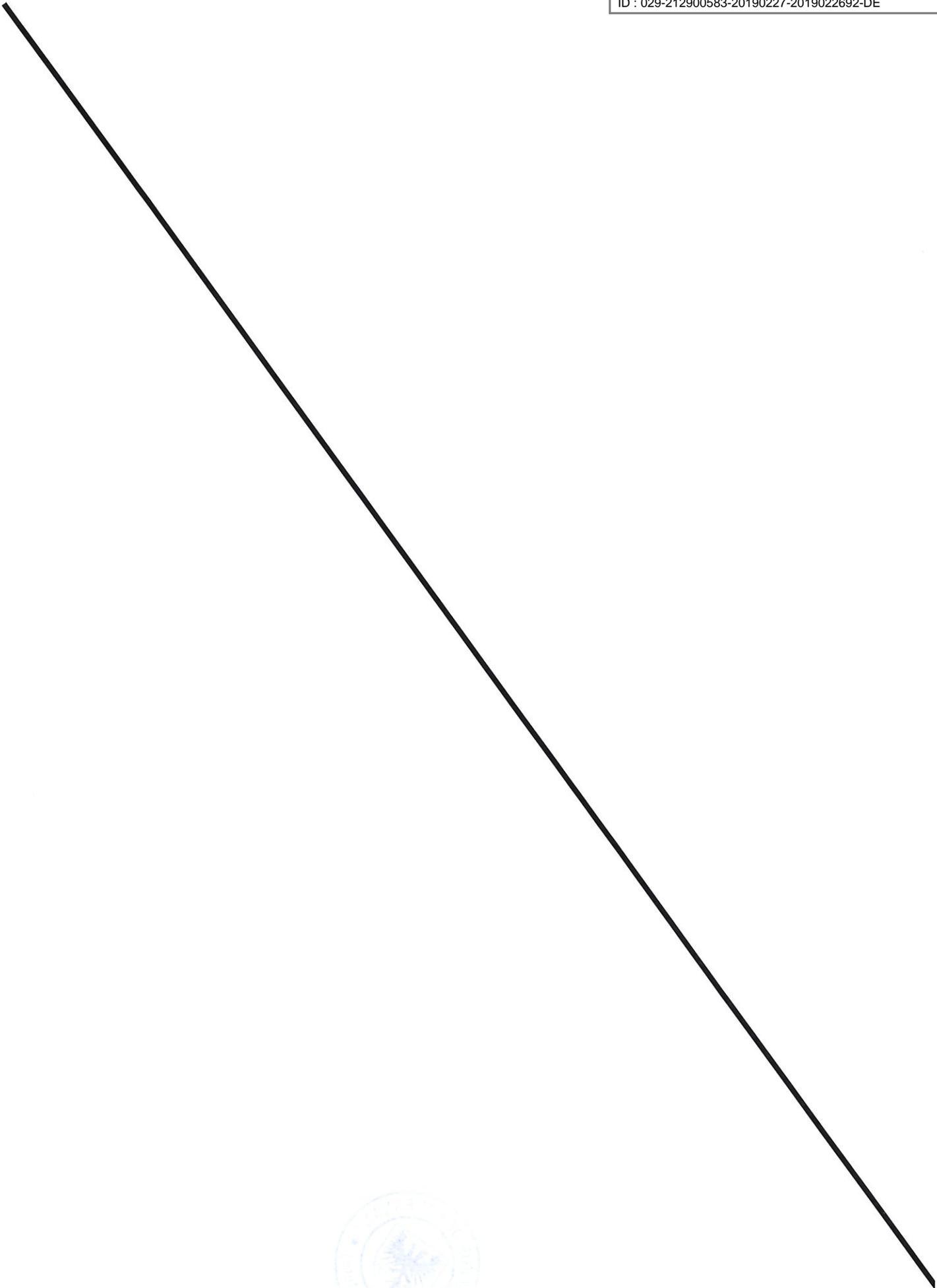


Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-2019022692-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019**

Affiché le 4/03/2019

N° 9.3.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**AUTORISATION ANNUELLE DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS
SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS OU SUR DES EMPLOIS
PERMANENTS POUR UN BESOIN OCCASIONNEL**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 1° et 2°,

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité de fonctionnement des services publics et de faire face à d'éventuels surcroûts d'activités,

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer certains services communaux en période estivale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

autorise le Maire à :

- ↳ constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier d'activité, voire à l'absence d'un agent,
- ↳ déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des contractuels recrutés selon la nature des fonctions exercées et l'expérience professionnelle du candidat,
- ↳ procéder aux recrutements,
- ↳ signer les contrats nécessaires à la formalisation de l'engagement.

Fouesnant, le 27 février 2019

Le Maire
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-2019022693-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019
INFORMATION N°1**

Affiché le 4/03/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

LISTE DES MARCHES CONCLUS PAR LA COMMUNE EN 2018

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↪ prend acte des informations relatives à la liste des marchés conclus par la commune en 2018.

Fouesnant, le 27 février 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190301-20190226INFO1-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019
INFORMATION N°2**

Affiché le 4/03/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

DELEGATIONS DE FONCTIONS DES ELUS

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux délégations de fonctions des élus.

Fouesnant, le 27 février 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-20190226INFO2-DE



INFORMATION N°3 A

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE (MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU 27 NOVEMBRE 2018 AU 1^{ER} FEVRIER 2019)

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 27 novembre 2018 au 1^{er} février 2019.

Fouesnant, le 27 février 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-20190226INFO3A-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019**

Affiché le 4/03/2019

INFORMATION N°3 B

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE :
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner.

Fouesnant, le 27 février 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-20190226INFO3B-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019**

Affiché le 4/03/2019

INFORMATION N°3 C

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : ACTIONS EN JUSTICE

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux actions en justice.

Fouesnant, le 27 février 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-20190226INFO3C-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019
INFORMATION N°4**

Affiché le 4/03/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 14.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

☞ prend acte du rapport annuel d'activité 2018 des services municipaux.

Fouesnant, le 27 février 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190227-20190226INFO4-DE

